



## CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*  
\* \*

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MARDI 12 DECEMBRE 2017**, en séance publique, à **18H30**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2017.

1. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi-H) – Elaboration – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
2. FINANCES – Budgets principal et annexes – Décisions modificatives
3. FINANCES – Budgets annexes – Subventions d'équilibre
4. FINANCES – Budget Commune 2017 – Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes
5. FINANCES - Budget Commune et annexes - Durées d'amortissement des immobilisations
6. FINANCES – Dinan Agglomération – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
7. FINANCES – Subventions à des associations
8. FINANCES - Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2017 - Maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour l'aménagement des espaces publics du secteur Gare
9. FINANCES - Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2017 – Projet de mise en valeur du Château

10. PERSONNEL – Tableau des effectifs - Création d'un emploi de chef(fe) de projet technique des systèmes d'information
11. URBANISME - Réfection partielle d'une façade d'immeuble - Demande de subvention de M. Jonathan MASSON
12. PORT – Travaux de remplacements des pontons flottants, des catways et des bornes eau et électricité du port – Demande d'approbation des crédits supplémentaires
  
13. PORT – Adoption d'un tarif pour l'occupation du port de Dinan par un bateau exerçant une activité bateau-école
14. COMMERCE – Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire pour l'année 2018
15. ATTRACTIVITÉ – Convention de partenariat entre la Ville de Dinan et l'Association Dinan Territoire Commerçant
16. PATRIMOINES – Restauration des vitraux de l'Eglise Saint-Malo
17. CONSEIL MUNICIPAL - Commission de délégations de service public et de contrats de concession
18. CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal
19. **REPORTÉ** ~~EAU ET ASSAINISSEMENT – Le transfert de la compétence assainissement inclut la gestion des eaux pluviales~~

**FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN**

**Le 6 décembre 2017**

**Le Maire,**

**Didier LECHIEN**



**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 12 décembre 2017, à 18h30**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 6 décembre 2017.

**Membres en exercice : 33**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. LECHIEN – Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT (à partir de l'affaire n°10), Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme de MILLEVILLE, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme RIO.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. BOBIGEAT jusqu'à l'affaire n°9), Mme DAGUIER (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme PAULANGE (pouvoir à M. BERTIER).

**Secrétaire** : M. SACHET

\*  
\* \*

Avant de démarrer la séance, M. le Maire présente M. Gaëtan SEZNEC, nouveau directeur de cabinet.

M. le Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime SACHET de procéder à l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 19 octobre 2017 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

M. le Maire précise que l'affaire n°19, relative au transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales, est retirée de l'ordre du jour, le projet de convention n'ayant pas été transmis dans les temps par Dinan agglomération. L'affaire sera mise à l'ordre du jour du conseil municipal de janvier.

### **Affaire n°1 – Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) – Elaboration – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Rapporteur : Odile MIEL GIRESSÉ

« Le Conseil municipal après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi-H et soumet à Dinan Agglomération les observations résultant du débat ».

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, M. Déru, Mme Paris, M. Gaubert, Mme Missir, M. Bertier, Mme Laisné, M. Bonenfant, M. Lagrée, Mme Miel-Giresse et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°2 – FINANCES – Budget principal et budget annexe – Décisions modificatives**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **29 voix POUR et 4 abstentions** (M. GAUBERT, M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME) :

1- d'adopter la décision modificative n° 3 du budget principal Ville de Dinan 2017 telle que figurant dans le tableau ci-après :

**En section de fonctionnement :**

imputation		dépenses		recettes	
niveau vote	nature - fonction	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
chap 011	6068-024	-1 500,00 €			
chap 011	6068-023	-1 000,00 €			
chap 011	611 - 026	-24 000,00 €			
chap 011	617 - 020	-8 000,00 €			
chap 011	6132 - 024	-1 500,00 €			
chap 011	6156 - 020	-7 000,00 €			
chap 011	6185 - 020	-2 000,00 €			
chap 011	6188 - 020	-8 000,00 €			
chap 011	6226 - 020	-2 000,00 €			
chap 011	6227 - 020	-4 000,00 €			
chap 011	6228 - 020	-16 000,00 €			
chap 011	6232 - 024	-3 000,00 €			
chap 011	6236-023	-1 000,00 €			
chap 011	6257-020	-1 000,00 €			
chap 011	6282 - 024	-1 000,00 €			
chap 012	6218 - 020		30 000,00 €		
chap 012	64111 - 020		90 000,00 €		
chap 022	022-01	-39 000,00 €			
		<b>-120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
			<b>0,00 €</b>		

**En section d'Investissement :**

imputation		dépenses		recettes	
niveau vote	nature - fonction	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
opération 101	2183 - 021		3 000 €		
opération 103	2188 - 324		3 700 €		
opération 107	2315 - 820		26 600 €		
opération 50	2313-324		2 500 €		
opération 51	2031-324		25 100 €		
opération 52	2313 - 324	-3 750 €			
opération 53	2313 - 324	-6 200 €			
opération 55	2031-324	-21 350 €			
opération 82	2315-822		5 760 €		
chap 020	020-01	-35 360 €			
		<b>-66 660 €</b>	<b>66 660 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	
			<b>0 €</b>		

2 - d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Camping 2017 telle que figurant dans le tableau ci-après :

imputation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
OO1			-15 739,98 €	
23 - 2313	-15 739,98 €			
	<b>-15 739,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-15 739,98 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>-15 739,98 €</b>		<b>-15 739,98 €</b>	
			<b>0,00 €</b>	

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert, M. Hellio, Mme Missir et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°3 – FINANCES – Budgets annexes – Subventions d'équilibre**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que le montant des subventions d'équilibre que le Budget principal peut verser aux Budgets annexes pour l'exercice 2017 sera fixé au vu des réalisations comptables arrêtées au 31/12/2017, en dépenses et en recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

### **Affaire n°4 – FINANCES - Budget Commune 2017 – Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'inscription en créances éteintes des recettes suivantes :

<b>Nb titres</b>	<b>objet</b>	<b>montant cumulé</b>
2	Droits de voirie	83,98 €
1	Remboursement frais enlèvement vehicule	161,22 €
5	loyer et charges de location de la Maison du Gisant	3 263,89 €
6	location d'un box au port	957,00 €
<b>16</b>	<b>TOTAL admissions non-valeur</b>	<b>4 466,09 €</b>

La dépense en résultant, d'un montant de 4 466,09 €, est inscrite au budget principal Ville de Dinan 2017, en section de Fonctionnement – chapitre 65.

La discussion à laquelle prirent part Mme Briec-Lamé, M. Pasino et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°5 – Budget Commune et annexes - Durées d'amortissement des immobilisations. des tarifs t du règlement intérieur de la maison de recueillement du cimetière de Dinan**

Rapporteur : Yannick Hellio

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le tableau des durées d'amortissement des biens corporels et incorporels, pour les budgets principal et annexes de la Ville de Dinan, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme suit :

OBJET	durée
Logiciels	3
Automobiles et matériels roulants	7
Camions et véhicules industriels	8
Mobilier	10
Matériels de bureau, électrique, électronique	5
Matériels techniques	5
Matériels informatiques	3
Matériels classiques	8
Coffre-fort	30
Installation et appareils de chauffage	15
Appareils de levage, ascenseurs	25
Appareils de laboratoire	10
Appareils biomédical	5
Equipements de garage et atelier	12
Equipements des cuisines	10
Equipements sportifs	12
Installations de voirie	20
Illuminations de Noël	8
Plantations	15
Autres agencements et aménagements de terrains	15
Bâtiments légers et abris	10
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15
Réseaux câblés	15
Documents d'urbanisme visées à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5
Frais d'études non suivis de réalisation	5
Frais d'insertion non suivis de réalisation	1
Frais de recherche et de développement	5
Les subventions d'équipement versées :	
biens mobiliers, matériels ou études	5
biens immobiliers et installations	15
Biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 € TTC	1
Oeuvres et objets d'art	non amortissable
Fonds ancien des bibliothèques et musées	non amortissable

La discussion à laquelle prirent part M. Déru et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°6 – FINANCES – Dinan Agglomération – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. du 9 octobre 2017 sur les charges transférées au titre de l'année 2017.

Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2017 s'élève à 978 477,18 €.

Le reversement du FPIC au titre de l'année 2017 est adopté pour un montant de 139 417 €.

Les recettes en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan 2017, en section de Fonctionnement – chapitre 73.

### **Affaire n°7 – FINANCES – Subventions à des associations**

Rapporteur : Maxime SACHET et Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2017 :

- de 3 500€ à l'association CJS ESSP' Rance
- de 4 000 € à l'association Dinan Territoire Commerçant

Les dépenses en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan 2017, en section de Fonctionnement – chapitre 65.

### **Affaire n°8 – Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour l'aménagement des espaces publics du secteur Gare**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec le cabinet F.AU pour le montant de 155 520,20€ HT, soit 186 624,24 € T.T.C., pour la mission de maîtrise d'œuvre des aménagements des espaces publics du secteur de la gare.
2. de modifier l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2 ainsi qu'il suit

Libellé AP/CP	opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL CP
AP/CP n°2 Quartier Gare	opération 71	378 894 €	20 352 €	64 308 €	107 234 €	187 000 €	378 894 €

3. la dépense en résultant est inscrite au budget principal Ville de Dinan.
4. d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions permettant de financer cette opération.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, M. Gaubert, M. Hellio, Mme Miel-Giresse et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

**Affaire n°9 – Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2017 – Projet de mise en valeur du Château**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. de modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants :

<b>Libellé AP/CP</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant AP</b>	<b>CP 2015</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017</b>	<b>CP 2018</b>	<b>Total CP</b>
AP/CP n°3 Château	Opérations 53 et 61	1 088 384		47 623 €	490 761 €	550 000 €	1 088 384 €

2. d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions permettant de financer cette opération.

**Affaire n°10 – PERSONNEL – Tableau des effectifs - Création d'un emploi de chef(fe) de projet technique des systèmes d'information**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'approuver la création d'un poste de chef(fe) de projet technique des systèmes d'information qui pourrait être pourvu par un agent de catégorie A de la filière technique (cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux) ou B (cadre d'emploi des techniciens territoriaux) à compter du 01/04/2018 ;
2. considérant la nature des fonctions et dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté dans les conditions prévues par la Loi - d'appliquer les dispositions de l'article 3-3 2° de la Loi statutaire 84-53 du 26 janvier 1984 qui permettent le recrutement d'un contractuel de niveau catégorie A pour 3 ans maximum renouvelable une fois - d'adosser sa rémunération à celle des ingénieurs (traitement indiciaire et régime indemnitaire). Sa rémunération suivra l'évolution des traitements des fonctionnaires territoriaux ;
3. de modifier le tableau des effectifs du personnel en ce sens ;
4. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

La discussion à laquelle prirent part, M. Bertier, M. Déru, Mme Missir, Mme Bonnefond et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

**Affaire n°11 – URBANISME - Réfection partielle d'une façade d'immeuble- Demande de subvention de M. Jonathan MASSON**

Rapporteur : Odile Miel-Giresse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 31 voix POUR, 1 voix CONTRE** (Mme Paulange) et **1 abstention** (M. Jouneau) d'accorder à M. MASSON une subvention s'élevant à la somme de 1 530 € (mille cinq cent trente euros).

Cette somme sera inscrite au budget principal 2017 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

**Affaire n°12 – AFFAIRES GENERALES – Travaux de remplacements des pontons flottants, des catways et des bornes eau et électricité du port – demande d'approbation des crédits supplémentaires**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Port de plaisance 2017 telle que figurant dans le tableau ci-après :

imputation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Chap 20 - 2033		1 000,00 €		
Chap 23 - 2315		150 479,00 €		
chap 21 - 2153	-86 382,00 €			
chap 13 - 1311				65 097,00
	<b>-86 382,00 €</b>	<b>151 479,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 097,00 €</b>
	<b>65 097,00 €</b>		<b>65 097,00 €</b>	
			<b>0,00 €</b>	

**Affaire n°13 – PORT – Adoption d'un tarif pour l'occupation du port de Dinan par un bateau exerçant une activité bateau-école**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

1. d'approuver l'adoption d'un tarif de 900 euros pour l'occupation d'un bateau au port de Dinan exerçant une activité professionnelle de formation au permis bateau, pour l'année 2017.
2. d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert, Mme Missir, M. Bobigeat et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

#### **Affaire n°14 – COMMERCE – Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire pour l'année 2018**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 28 voix POUR, 3 voix CONTRE** (Mme MISSIR, M. FORGET, M. PASINO) **et 2 ABSTENTIONS** (M. GAUBERT, Mme GUILLEMOT) d'émettre un avis favorable, pour l'année 2018, à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, le 14 janvier, les 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 juillet, les 5 et 12 août et les 9, 16, 23 et 30 décembre.

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert, Mme Missir, M. Bertier, M. Pasino, M. Forget, M. Sachet, M. Bobigeat et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

#### **Affaire n°15 – ATTRACTIVITÉ – Convention de partenariat entre la Ville de Dinan et l'Association Dinan Territoire Commerçant**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- 1) d'approuver la convention de partenariat devant intervenir avec l'Association Dinan Territoire Commerçant pour la mise en œuvre du programme d'actions visant à l'animation commerciale du territoire,
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention (sous réserves des corrections apportées en séance).

La dépense en résultant est prévue au budget principal Ville de Dinan.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, M. Bertier, M. Déru, M. Orhant, M. Bobigeat et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°16 – PATRIMOINES – Restauration des vitraux de l’Eglise Saint-Malo**

Rapporteur : Cécile PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

1. d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de consultation pour la restauration des vitraux de l'Eglise Saint-Malo,
2. d'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, M. Gaubert et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

### **Affaire n°17 – COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ET DE CONTRATS DE CONCESSION**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

1. de constituer la commission de délégations de service public et de contrats de concession
2. d'en désigner les membres ainsi :

Membres titulaires : Cécile Paris, Elisabeth Cassany, Bernard Bonenfant, Olivier Bobigeat, Michel Forget

Membres suppléants : Bernard Lagrée, Annie Merdrignac, Lydie Patry, Odile Miel-Giresse, Bruno Bertier

### **Affaire n°18 – CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire.

Avant de clore le débat M. le Maire rappelle que ce conseil était le dernier pour la ville de Dinan avant la commune nouvelle. Il salue l'action des maires qui l'ont précédé et remercie tous les élus pour leur engagement ainsi que les services municipaux pour leur travail. M. le Maire rappelle ensuite quelques dossiers et événements importants de ces dernières années. Il remercie ensuite la commune de Léhon pour la confiance accordée dans ce projet de commune nouvelle.

L'intervention de M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

La séance est levée à 22 heures.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 12 DECEMBRE 2017**

**Monsieur le Maire**

Nous avons un ordre du jour relativement copieux, même si l'affaire n°19 est retirée, concernant le transfert de la compétence assainissement, tout simplement parce que les éléments que devait nous transmettre Dinan Agglomération, ne sont pas finalisés, donc cela passera au conseil municipal du mois de janvier. Cette affaire est retirée.

Vous avez aussi des modifications qui sont sur table, concernant l'affaire n°2 et l'affaire n°10, ce sont des compléments dans la délibération.

Enfin, je voudrais vous présenter Gaëtan Sez nec, mon nouveau Directeur de cabinet qui nous arrive d'Epernay.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous propose que nous passions à l'ordre du jour. Est-ce que le relevé de décisions du conseil municipal du 19 octobre appelle des observations de votre part ? Non, je considère donc qu'il est adopté.

Le premier point à l'ordre du jour, c'est la présentation du PADD et du PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, puisque je vous rappelle qu'aujourd'hui, notre PLU en cours d'élaboration sera intercommunal, à l'échelle de Dinan Agglomération et donc, ce que nous vous présentons ce soir, c'est le PADD, c'est-à-dire, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui est le document d'orientation politique du PLUi. Il n'y a pas de vote sur le PADD, puisque c'est de la compétence de Dinan Agglomération, néanmoins, les conseils municipaux doivent en droit, se prononcer sur ce PADD, ou du moins, faire remonter leurs observations sur ce projet de PADD.

Je laisse la parole à Odile Miel-Giresse notre adjointe à l'urbanisme et à Gwénola Prié-Guérin, responsable du service urbanisme, elles vont faire une présentation à deux voix.

**Affaire n°1**

**OBJET : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) – Elaboration – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).**

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération n° CA-2017-082 du 13 mars 2017 approuvant la prescription d'un PLUi-H issu de la fusion des procédures d'élaboration des PLUi-H prescrites par délibérations du Conseil communautaire de DINAN COMMUNAUTE, le 29 juin 2015, et du Conseil communautaire de PLANCOET-PLELAN, le 14 décembre 2015 ;

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil communautaire a approuvé la prescription d'un PLUi-H issu de la fusion des procédures d'élaboration des PLUi-H prescrites par délibérations du Conseil communautaire de Dinan Communauté, le 29 juin 2015, et du Conseil

communautaire de PLANCOET-PELAN, le 14 décembre 2015, par une délibération n°CA-2017-082 en date du 13 mars 2017.

L'article L. 151-5 du code de l'urbanisme dispose que les PLUi-H comprennent un PADD.

Ce document définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il doit, en outre, fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

En application de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

La présente étape de la procédure consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du PADD.

Le PADD du PLUi-H de DINAN AGGLOMERATION permet de définir les orientations générales en matière de développement du territoire pour 12 ans, soit à l'horizon 2032. Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3 du code de l'urbanisme.

Les orientations générales du PADD du futur PLUiH sont les suivantes :

### **Introduction**

I. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, fondement du PLUi de Dinan Agglomération

II. Des enjeux forts pour l'élaboration du PLUi de Dinan Agglomération

III. Garantir à Dinan son rôle de pôle de vie

IV. Engager une politique de développement ambitieuse sur les pôles littoraux : pour une vie à l'année sur un territoire animé

## **Chapitre 1 : Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération**

- I. Capitaliser sur les richesses environnementales du territoire
- II. Accompagner les évolutions des paysages emblématiques et ordinaires
- III. Asseoir le développement urbain sur la qualité paysagère
- IV. Considérer le tourisme comme un objectif de développement autant qu'un cadre de valorisation pour le territoire

## **Chapitre 2 : Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire**

- I. Conforter l'équilibre territorial
- II. Renforcer la place des centralités au sein des communes
- III. Promouvoir des formes urbaines qualitatives, et requestionner la densité
- IV. Favoriser un territoire des courtes distances
- V. Engager le parc bâti dans une transition énergétique et numérique

## **Chapitre 3 : Accompagner le développement pour un territoire à vivre**

- I. Favoriser l'entrepreneuriat sur Dinan Agglomération
- II. Hiérarchiser les zones d'activités dans une logique de clarification de la stratégie communautaire
- III. Inscrire le développement économique dans un cadre de consommation d'espace maîtrisé
- IV. Garantir un développement commercial qualitatif et diversifié
- V. Valoriser l'agriculture en tant qu'activité économique structurante
- VI. S'engager vers un développement des transports et de la multimodalité favorisant les déplacements communautaires

## **Chapitre 4 : Assurer un développement démographique et économique intégrateur d'une gestion durable des ressources et des risques**

- I. Maîtriser la ressource en eau dans tous ses usages
- II. Limiter la production de déchets et valoriser la ressource
- III. Développer les filières d'énergies renouvelables comme ressources locales
- IV. Garantir un cadre de vie de qualité en préservant les biens et la population face aux risques, nuisances et pollutions

## **Chapitre 5 : Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain**

- I. Adopter une stratégie de répartition territoriale adaptée
- II. Permettre et favoriser les parcours résidentiels choisis

## **Chapitre 6 : Développer l'attractivité du parc de logements existants**

- I. Recréer les conditions d'attractivité en répondant aux attentes en matière de qualité de logement et de cadre de vie
- II. Lutter contre la dégradation du parc de logements existants

## **Chapitre 7 : Garantir un logement adapté pour tous**

- I. Définir des objectifs de production sociale ambitieux et répartis sur le territoire
- II. Prendre en compte les publics spécifiques

\*

\* \*

Le conseil municipal est appelé à s'exprimer sur les orientations générales du PADD.

\*

\* \*

Le Conseil municipal après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi-H et soumet à Dinan Agglomération les observations résultant du débat :

- Des manquements ou des erreurs ont été relevés dans le document :  
Le chapitre 3.3 donne une vision d'Epinal de Dinan (il est écrit « la ville médiévale » !) et paraît insuffisamment renseigné.  
Les données du Site Patrimonial Remarquable ne sont pas claires.  
Dans le chapitre sur les logements vacants, le PSMV devrait être présenté comme étant un outil permettant de résorber le logement vacant.
- Le caractère urbain de Dinan n'est pas suffisamment mis en avant.
- Le label Ville d'Art et d'Histoire, qui appréhende les patrimoines comme une composante essentielle du cadre de vie et qui n'est pas centrée sur les seuls Monuments Historiques, n'est pas mentionné.
- Le tourisme urbain est oublié. L'unique photo de Dinan se trouve au chapitre 3 pour illustrer le « déclin de la Ville centre »
- Le quartier prioritaire n'est pas cité dans le document et que deux erreurs sont présentes page 12 et page 56.
- Dinan Agglomération devra probablement se rapprocher de territoires avec qui elle entretient pour l'instant peu de relation comme Rennes, Lamballe ou Saint-Brieuc. Ces rapprochements doivent faire partie du projet de territoire.

Mme Odile Miel-Giresse et Mme Gwénola Prié-Guérin présentent l'affaire.

### **Monsieur le Maire**

Merci Odile et Gwénola pour cette présentation synthétique, ce n'est pas un document simple à présenter, le PADD compte 80 pages, comme on vous l'a indiqué dans la convocation du conseil municipal, vous avez accès à l'intégralité du document en utilisant le lien qui figure dans la convocation. Si vous n'en avez pas encore pris connaissance et que vous souhaitez le lire dans son intégralité et faire de ce PADD votre livre de chevet et bien je vous invite à ouvrir votre ordinateur et à aller vers ce lien.

Il sera présenté pour adoption cette fois-ci au conseil communautaire lundi prochain, je pense que c'est un débat qui va occuper le conseil communautaire pour un long moment. Je suppose qu'il y a des remarques à faire sur ce PADD ?

### **Monsieur Michel FORGET**

Bonsoir à toutes et tous, je me disais finalement que c'est heureux que l'on n'ait pas à voter ce document.

### **Monsieur le Maire**

Non, c'est lundi.

### **Monsieur Michel Forget**

Non, mais ici, je veux dire. A la fois pour des raisons de compétences, mais je dis que c'est heureux, parce qu'en fait, alors ce n'est pas mon livre de chevet, mais je l'ai quand même bien lu.

C'est très intéressant et ça illustre ce qu'on entend communément, que finalement tout le monde fait de l'écologie partout etc. Et donc, à lire, on ne trouve pas grand-chose de critiquable là-dedans et ce sont 80 pages de bonnes intentions, qui sont, de toute façon, des obligations légales.

La question qui m'intéresse, c'est : comment localement et au niveau des communes, pas simplement au niveau de l'agglo, ce serait trop facile de se décharger sur l'agglo. Tout à l'heure, Odile Miel-Giresse parlait des logements vacants, tout cela est bien, puisque l'agglo va nous accompagner. J'ai retenu cela parce que ça illustre tout à fait cette question, on se dit : « très bien, elle va nous accompagner », mais la question demeure entière, c'est-à-dire comment on va se « coltiner » à Dinan la question des logements vacants ? Qui sont diagnostiqués, mais déjà sous l'ancienne Dinan Communauté, c'est pointé depuis très longtemps, ça avait été un des thèmes majeurs de la dernière campagne municipale. Depuis, c'est vrai que l'on n'a pas eu l'occasion d'en reparler, de voir où est-ce que l'on en est, quelles orientations prendre, de quels outils on va se doter, pour réorienter, essayer sur cette question difficile, j'en conviens, mais comment allons-nous réorienter les choses ?

Le commerce, c'est pareil, il y a plein de bonnes intentions, de renforcer les centres-bourgs et du côté des services, et du côté des commerces, voire ne plus autoriser d'implantations commerciales en dehors des bourgs et en périphérie, quand ces activités commerciales peuvent être compatibles avec une existence en centre-bourg etc.

Il y a plein de choses qui sont évidemment intéressantes, mais qu'ici, on ne s'en empare pas, mais pas simplement à l'agglo, mais ici, au sein du conseil municipal, dans les commissions et bien demeureront, des déclarations d'intention.

Sur un thème, et vous le savez qui me tient à cœur, on entend cela partout maintenant : « ville des courtes distances », mais encore et très concrètement, si je prends par exemple page 57, « améliorer les conditions de circulation routière, etc » et puis on dit : « sécuriser l'ensemble

*pour une meilleure fluidité », Dinan qui est citée d'ailleurs en autre, et « sécuriser l'ensemble des déplacements, afin d'assurer les conditions optimales pour le développement des autres modes de déplacement, déplacements doux, etc. »* Je suis désolé chers collègues, mais depuis des années et des années et depuis 2014, on ne voit rien venir à Dinan, et donc quand on le dit dans ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), ou dans ce PADD, quand on dit qu'il faut améliorer on a parlé de zones de Dinan agglomérée et quand il faut améliorer les relations entre les communes de cette zone agglomérée et entre les communes en général, au niveau des déplacements doux, je m'excuse de le dire ici, il y a un groupe qui travaille avec Dinan, Quévert, Léhon etc. Mais je m'excuse, Dinan n'a aucune proposition à faire en matière d'itinéraires cyclables, de projets d'aménagements cyclables sécurisés. Quand je dis aucune, c'est aucune, c'est-à-dire que Lanvallay, Quévert, ils y réfléchissent, c'est des fois plus ou moins adroit ou maladroit, Trélivan a un projet de 250 000€, Aucaleuc qui fait partie de cette zone a aussi un projet. Il y a un certain nombre de communes à côté de nous qui travaillent ces questions-là, des fois maladroitement, mais ils y trouvent des réponses, mais ils travaillent, ils ont des projets, ils investissent. Nous ici, à Dinan, rien, si bien que c'est terrible, dans cette commission, nous devons être plus au moins moteur sur ces questions. Où les autres se posent la question : « comment on va relier Dinan ? », « comment on va joindre les communes ? », Dinan, on est là, au milieu, et il y a aucune avancée là-dessus.

Je prends ces exemples-là, pour dire que ce PADD, on voit bien que ce sont des déclarations d'intentions, de très bonnes intentions, la question d'après est : « comment on fait ? ». Où est la volonté politique, très clairement pour mettre ces options en œuvre?

Juste, je me permettrai, je le ferai peut-être à Dinan Agglo, mais quand on lit et les collègues qui l'ont lu, je trouve qu'il y a un problème de déséquilibre, que c'est très orienté, mais je trouve que ça apparaît clairement, on parle vraiment de la zone agglomérée et de la zone littorale. On a vraiment l'impression à la lecture du document, que tout le sud de Dinan, je ne sais pas quelles sont vos impressions.

#### **Monsieur le Maire**

On n'a pas forcément la même lecture.

#### **Monsieur Michel Forget**

C'est pour cela que c'est toujours bien d'échanger, moi c'est mon impression, mais si vous me dites que non, voilà.

#### **Monsieur le Maire**

Pas forcément, je trouve qu'au contraire que la zone agglomérée et la ville centre, ne sont pas très bien traitées dans le document, c'est-à-dire que l'on en parle assez peu finalement.

#### **Monsieur Michel Forget**

On en parle de manière très négative.

#### **Monsieur le Maire**

Je trouve qu'il y a assez peu de recommandations et de mise en réseau quelque part de l'ensemble des territoires de Dinan Agglomération, et ça, on peut le regretter.

La difficulté de l'exercice, faire un PLUi sur l'échelle de Dinan Agglomération sur un territoire aussi vaste et aussi hétérogène comme l'a dit Odile tout à l'heure, c'est une vraie difficulté, il faut le reconnaître. Pour avoir participé à de nombreux groupes de travail ou comités de

pilotage, je peux vous dire que pour trouver une cohérence, faire un document, parce que ce document sert à trouver un schéma de cohérence du territoire à l'échelle de ce vaste territoire qu'est Dinan Agglomération. Trouver une cohérence sur un territoire aussi hétérogène, qu'est celui de Dinan Agglomération, ce n'est pas chose aisée. Pour compléter mon propos, le PADD est le point de départ et ensuite il y a les fiches action.

**Monsieur Michel Forget**

Si je pouvais finir, je ne voudrais pas parler après votre conclusion M. le Maire.

Juste pour terminer, je pense que ce que vous dites est tout à fait vrai, c'est une gageure de vouloir, l'agglomération c'est constituée au 1<sup>er</sup> janvier, de trouver une cohérence, ceci dit, la cohérence peut se trouver mais elle est difficile autour d'un projet politique au sens large, avec des orientations très fortes, là, on pourrait peut-être trouver une cohérence et aller un peu plus vite, sur la manière dont est traitée la zone agglomérée de Dinan, mais moi je me demande si on ne mesure pas là le déficit de réflexion de travail qui a été fait dans les dernières années, par rapport à ces questions-là ? On retrouve en termes de diagnostics, un certain nombre de choses.

**Monsieur le Maire**

On ne peut pas dire ça.

**Monsieur Michel Forget**

Non mais je force le trait volontairement, mais il y a quand même un peu de ça. Si on prend le transport, la réflexion sur le logement, la réflexion sur l'équilibre commercial, moi je suis désolé, le constat qui a été fait il y a plusieurs années, et qui pour X raisons n'ont pas trouvé de début de réponse en terme de politique. Voilà ce que je voulais vous dire.

**Monsieur Didier Déru**

Merci M. le Maire. Je voulais d'abord m'excuser auprès des deux exposantes, Odile Miel-Giresse et Gwénola Prié-Guérin, mais j'ai été victime du PADD de Rennes Métropole, si les gens avaient pu penser un peu plus en avant, là on est véritablement dans des gros soucis de circulation.

Je voudrais intervenir par rapport à ce que dit Michel Forget, puis pour dire aussi que l'on ne part pas de rien. Le PLUi, le législateur étant passé par là, il a été décidé d'être sur Dinan Agglomération, ce qui n'est pas le cas de nos voisins à Lamballe qui ont refusé. Nous, on a des documents qui sont imposés, mais il y a le SCoT qui a été voté et sur lequel, il y a eu beaucoup d'informations qui ont été prises. Quand on parle de la ville centre et que Michel parle de la zone littorale, ce sont des choses bien identifiées au niveau du SCoT, de même que, et je partage l'avis de Didier Lechien, pour avoir participé à un certain nombre de réunions, des fois, « il fallait savoir ramener le drap au milieu du lit ». On a ce qu'on appelle des pôles secondaires d'équilibre, mais des fois les pôles d'équilibre peuvent être un petit peu gourmand. Tout ça pour dire que l'on part d'un existant, le PADD est aussi quelque chose, je parle sous le contrôle d'Odile Miel-Giresse, de prospectif, mais dans le cadre du PLUi qui existait au niveau du SCoT, il faut des mesures concrètes, puisque c'était là le sujet, on a eu à traiter des mesures concrètes. Les mesures concrètes, elles sont très simples, on a un certain nombre de m<sup>2</sup> qui peuvent être consommés sur un certain nombre d'années, est-ce que ça passe ? Est-ce que ça ne passe pas ? Je vais vous donner deux exemples : on a eu l'occasion de recalculer un dossier d'aménagement et de lotissement, parce que le lotisseur était un privé

et il ne respectait pas les normes qui étaient imposées par le SCoT, il y avait un avis, l'avis n'a pas été conforme et le projet a dû être remanié, premier exemple. Deuxième élément en terme de consommation foncière, l'ensemble des personnes publiques a été associé à ce genre de documentation et notamment la chambre d'agriculture. Quand il s'agit de participer au développement économique sur des zones commerciales, je le rappelle et c'est souvent, il faut faire l'équilibre entre accepter le développement d'entreprise qui a besoin de terrains, mais aussi de ne pas artificialiser le terrain ou vendre des terrains, qui ne sera pas consommé dans un délai assez bref. Là, je crois Michel, qu'il faut quand même bien voir que l'on n'a pas nécessairement attendu le PLUi pour agir. Là où c'est un peu compliqué, c'est que nous sommes dans des termes excessivement techniques, que pour le citoyen, il y a un écart entre le langage excessivement technique de l'ensemble des équipements d'urbanisme et la réalité, et je pense que c'est là que l'on souffre d'un problème de communication.

Puis, sur le PLUi, je faisais partie des gens qui considéraient que l'on allait à marche forcée sur l'agglomération à 65 communes, on en a l'exemple frappant. Regardez ce qui se passe dans les débats des conseils municipaux, ici, ça m'a l'air d'être assez calme ce soir, mais sur d'autres communes, vous allez leur expliquer que les gens veulent venir s'installer parce qu'ils souhaitent avoir des parcelles plus importantes, mais que l'on va les contraindre par rapport au m<sup>2</sup> de parcelles, ça ne passe pas comme une lettre à la poste au niveau des conseils municipaux.

Dernier propos qui a été soulevé par Michel Forget, vous allez me corriger parce que je n'ai plus le terme barbare qui était le plan « poppers » ?

#### **Monsieur le Maire**

POPAC. « Poppers », M. Déru permettez-moi de vous le dire, mais ça fait référence à autre chose.

#### **Monsieur Michel Forget**

Chacun ses références.

#### **Monsieur Didier Déru**

Chacun retiendra le fond et non la forme M. le Maire. S'agissant du plan POPAC, il faut mettre un peu d'ambiance, j'avais été abasourdi par le montant de l'animation de ce plan qui est porté au niveau de l'échelle intercommunale. On est sur la ville, sur quelque chose qui est très compliquée, je pense qu'il faudrait avoir une communication en ce sens, se rapprocher de l'interco, pour voir où on en est par rapport à ce plan. On ne pourra agir que par la reconstruction du logement vacant, mais si c'était aussi simple que de le décider, ça ferait longtemps que ça serait déjà fait. Merci.

#### **Madame Cécile Paris**

Merci M. le Maire. Moi, contrairement à Michel, en lisant finement ce projet, ce PADD, je suis tout à fait d'accord avec M. le Maire, je manifeste totalement le regret de la place qui est faite à Dinan dans ce document, ça ne correspond absolument pas à la place réelle de Dinan au cœur de l'agglomération. On a minimisé Dinan tout au long du document. Je suis désolée, je vais vous donner des pages et je me rends compte que l'on n'a pas tous sur table le livret. Le règlement du PLUi va découler du PADD et il ne concerne évidemment pas le centre historique de Dinan, puisqu'il est concerné par le PSMV (Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur), malgré tout, le PADD doit être pensé à l'échelle de toute l'agglomération, et dans ce document qui

nous est présenté aujourd'hui, les spécificités dinannaises n'ont absolument pas été intégrées, je ne sais pas si c'est délibéré, je ne veux pas le penser, mais elles ont été absolument omises. Il y a une absence totale d'articulation entre le PLUi et le PSMV, et le peu de mise en valeur de la ville de Dinan qui est pourtant considérée comme la locomotive de Dinan Agglomération m'interpelle complètement dans ce document.

Je vais vous ramener à des pages, je suis un peu désolée. Page 25, le titre est « *maintien et valorisation des vues et panoramas remarquables sur le paysage et le patrimoine architectural* », le mot « urbain » n'y figure pas comme d'ailleurs dans beaucoup d'endroits. On parle de Dinan comme « *une ville médiévale* », moi je trouve que c'est totalement réducteur, j'en ai absolument par-dessus la tête d'entendre ce nom.

**Monsieur le Maire**

C'est vrai.

**Monsieur Michel Forget**

Je m'excuse mais page 24...

**Madame Cécile Paris**

Non mais je suis en train de parler Michel.

**Monsieur Michel Forget**

Non mais je m'excuse, mais page 24 : « *Préservation et favorisation de la biodiversité en milieu urbanisé* » et après on trouve un autre chapitre...

**Monsieur le Maire**

On va laisser chacun s'exprimer.

**Madame Cécile Paris**

Oui et je vais y revenir, je continue.

**Monsieur le Maire**

La lecture sélective est compliquée, puisque chacun y lit ce qu'il veut trouver.

**Madame Cécile Paris**

Le terme « ville médiévale », je suis désolée mais la ville de Dinan n'est pas que médiévale, loin de là.

Page 27, on fait justement une illustration de ce patrimoine, on a : la plage du Ruet à Saint-Jacut de la Mer et un plateau boisé. Moi, je veux bien, mais là-aussi, il n'y a pas de vue de Dinan, normalement, on a besoin d'une représentation urbaine, je trouve que Dinan aurait mérité d'être représentée.

Page 27 : une contradiction totale entre les termes : « *asseoir le développement urbain sur la qualité paysagère* » c'est le titre d'un chapitre et le premier développement de ce chapitre est : « *promouvoir un développement compatible avec le milieu rural* ». J'ai beau essayer d'associer les deux, on parle d'un développement urbain et le premier chapitre qui développe ça, c'est le milieu rural, c'est un peu incompréhensible.

Page 29 : on parle toujours de la « ville médiévale » donc je me permets de le noter. Je trouve que ce paragraphe qui parlait un tout petit peu de Dinan et qui fait 4,5 lignes, par contre il

aurait été bien que ce paragraphe soit un peu développé, parce qu'on oublie totalement de spécifier le caractère urbain du patrimoine dinannais qui se distingue des autres patrimoines de l'agglomération, on a des patrimoines ruraux, des patrimoines balnéaires, mais le patrimoine urbain de Dinan qui est quand même essentiel n'est pas noté.

Page 30 : là-aussi, un problème de visuel, « *patrimoine urbain* », on nous propose le château du Quiou et le phare du Cap-Fréhel, il n'y a toujours pas Dinan, on a quand même 70 monuments historiques à Dinan.

Je suis un peu en colère contre le document.

Page 31 : j'étais assez contente, on parle de Dinan comme une porte principale, ça c'était bien, simplement, on oublie de signaler que Dinan a un label qui s'appelle : « Ville d'Art et d'Histoire », ce label, c'est la promotion et c'est la valorisation de notre ville, on n'en parle pas dans ce document, je trouve ça quand même très grave.

### **Monsieur le Maire**

On parle par contre du label « Petites Cités de Caractère » pour Léhon.

### **Madame Cécile PARIS**

Oui. Et toujours page 31, au dernier paragraphe, on n'oublie carrément le tourisme urbain, moi je veux bien le tourisme rural, le tourisme côtier, mais le tourisme urbain, on l'oublie complètement. Dinan a une place primordiale dans les villes touristiques Bretonnes. Le tourisme urbain, pour moi, ce sont les festivals, les spectacles, les commerces, toutes les activités qui sont proposées par la ville et qui font venir 700 000 touristes sur la ville de Dinan, ça n'est pas que le patrimoine.

La Bretagne est un modèle quant au tourisme urbain, je regrette vraiment l'omission de cet aspect tourisme.

Page 33 : c'est pareil, on parle des abords des villes, mais on ne parle absolument pas des monuments là non plus.

Page 73 : on n'oublie le PSMV, il est carrément omis dans la page, je vous rappelle que le PSMV est le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, je pense que le règlement du secteur sauvegardé dont la révision devrait commencer, normalement devrait être un des outils sur la reconquête du logement vacant dont on parlait tout à l'heure peut s'appuyer, mais on n'en parle pas, alors que c'est un des outils essentiel.

En conclusion, je pense que Dinan aurait mérité un chapitre spécifique beaucoup plus valorisant.

Si je reviens page 11, alors là, je suis carrément en colère, voilà les termes qui sont employés pour Dinan : « *déclin démographique, contraintes, bail réduit, difficultés d'accès, n'est plus occupé, disqualifié* », voilà tous les termes qui sont employés pour Dinan.

Si je me réfère au chapitre page 15, qui est celui des pôles littoraux, alors là, on parle « *d'environnement exceptionnel, de valorisation, opération grands sites, atouts indéniables* ». Je suis désolée, je suis peut-être un peu chauvine, on est au conseil municipal de Dinan ici, alors moi, je vais défendre ma ville, parce qu'on doit mettre notre point d'honneur nous, ville de Dinan, on est la locomotive, on doit défendre la ville de Dinan dans ce PADD. Je trouve que ça n'est pas le cas. Je vous remercie.

### **Monsieur Jean Gaubert**

Je n'ai pas eu la chance de l'avoir lu, parce que j'ai essayé de le télécharger par trois ou quatre moyens mais je n'y suis pas parvenu et apparemment je ne suis pas le seul. C'est déjà le problème que j'ai eu souvent puisque je suis équipé en Mac, on a beaucoup de mal parfois à télécharger des trucs ici.

### **Monsieur le Maire**

Nous vous avons proposé dans le projet de délibération, parce qu'il faut quand même remettre les points sur les i et les barres sur les t, dans la convocation du conseil municipal, si vous aviez des difficultés à les télécharger ou si vous le souhaitiez que le secrétariat était prêt à vous en faire un tirage.

### **Monsieur Jean Gaubert**

Non mais ce n'est pas un problème, pour tout vous dire je m'en suis préoccupé hier, donc je suis revenu chercher mes documents ici parce que je n'arrivais pas à les avoir. Je ne sais pas pour quelles raisons, j'ai même essayé de les passer sur d'autres, ailleurs, mais ça ne marchait pas non plus.

Je crois qu'il est encore prématuré, parce que tout à l'heure, Didier Déru disait qu'entre la partie théorique de ce document et l'application qu'il en sera faite, c'est là qu'un certain nombre de questions se poseront et c'est là que le rôle des élus sera extrêmement important, il est extrêmement important dans la lecture aujourd'hui, mais il le sera encore plus demain puisqu'en réalité ce seront les services qui appliqueront. Dans un certain nombre de cas, il faut savoir ce qu'on écrit parce que moi, dans mon expérience, j'ai quand même vu un certain nombre de choses qui étaient écrites et qui n'étaient pas interprétées par les services comme les élus pensaient le faire.

Je pense que pour tous ces documents d'urbanisme, c'est une des questions qui revient, il faut se poser la question en permanence que ce soit pour celui-là ou pour un autre, c'est le relire avec la question permanente dans la tête, c'est-à-dire : comment ça s'applique ? ». Moi j'ai vu des gens disant : « c'est vous qui avez voté ça », mais en réalité, ce n'est pas comme ça qu'on l'avait voté. Ca, c'était la première observation que je voulais faire.

La deuxième, c'est sur les questions qui ont été évoquées par les uns et par les autres, sur le positionnement d'un certain nombre de lotissements qui ont été faits dans les bourgs. Moi, je trouve cela assez extraordinaire de vouloir dire qu'on ne les a pas faits dans les bourgs, mais bon sang, à Dinan et dans des villes encore plus grandes, il y a des lotissements qui sont à plus d'1 km, 1,5 kms des zones de commerces. Souvent dans les campagnes, quand on a fait un lotissement, il est en fait à 500 m du centre-bourg, parce qu'il n'y a plus rien en centre-bourg. Parfois, comme à Corseul, il y en a un qui est à 1km du bourg de Quévert, donc il faut arrêter de parler des particularités frontalières entre les uns et les autres. La vraie question, puisque ça a été présenté comme ça tout à l'heure, la question n'est pas de savoir à combien ils sont du bourg, la question est de savoir à combien ils sont d'une zone de vie, d'animations, c'est ça la vraie question. Sachant qu'en plus, quand on évoque le problème du commerce de proximité, moi il me revient en tête, plusieurs campagnes électorales que j'ai faites à Dinan et en particulier dans le quartier de la Fontaine des Eaux, où la revendication principale des gens dans les logements, c'était d'avoir un transport pour aller au centre Leclerc, ce n'était pas d'avoir des commerces locaux. Il faut le savoir et on le sait tous quelque part. A un moment, il faut faire attention à cela.

Après, le débat que l'on va avoir, que l'on a commencé à poser et qu'il faudra continuer de poser, c'est l'arbitrage entre la construction neuve et la rénovation.

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est cela.

**Monsieur Jean Gaubert**

C'est arbitrage est extrêmement difficile pour deux ou trois raisons. La première est que beaucoup de propriétaires de logements à vendre, n'ont pas compris que ces logements n'ont plus que la valeur du terrain. Je ne parle pas du centre-ville de Dinan, je parle plus généralement ailleurs. Pourquoi ? Parce que ceux qui vont venir vivre dedans, n'ont pas envie de vivre comme ceux qui en sont partis, donc ils ont envie de tout casser, de tout modifier. Donc, ils regardent leur budget et disent : « j'ai 150 000€ à mettre, avec 150 000€ + 120 000€ que l'on me demande de mettre, je ne peux pas l'acheter, alors que je peux me construire un petit pavillon sur un terrain un peu plus loin, et j'aurai ce que je veux ». Tant que l'on n'aura pas réussi à persuader les propriétaires et que dans beaucoup d'endroits les logements n'ont plus qu'une valeur de terrain à bâtir, et bien, on ne sortira pas de ce problème.

Deuxième élément, toujours sur ce terrain-là, il faudra aussi qu'on admette que les gens ne veulent plus vivre dans les logements qui étaient construits avant, ils veulent plus de lumière maintenant, beaucoup plus d'ouvertures, beaucoup plus de percements, là, il ne faut pas toucher, s'il ne faut pas toucher, on va ailleurs et le résultat c'est vrai à Dinan, c'est vrai à l'extérieur, c'est vrai partout. Ce qui est extraordinaire, c'est que vous allez dans les communes du sud du pays de Dinan où il n'y a pas de pression à la construction, et vous voyez qui ne se fait que des lotissements que l'on arrive plus à rentrer dedans. Si on n'ait pas foutu de comprendre qu'on n'obligera pas les gens, ça on l'a fait dans les pays de l'est à l'époque, mais que l'on n'obligera pas les gens à habiter où ils n'ont pas envie d'aller, il faudra bien que l'on prenne le taureau par les cornes. Le prendre par les cornes, c'est se poser la question de se positionner sur le coût du terrain et sur les principes architecturaux qui vont conduire à faire dans des vieux logements, des logements neufs et de ne pas faire de la restauration à l'identique parce que les gens n'en veulent pas. Ca, c'est pour moi une question qui est fondamentale et si on ne veut pas la prendre, il faut se dire qu'à ce moment-là, il y a des secteurs entiers où il ne se passera plus rien. Il faudra aussi qu'on ait le courage de faire des passages derrière des rues pour que les gens puissent accéder aux terrains derrière. On ne passe plus par la cuisine pour emmener le charbon à la cave, c'est fini ça, on a envie d'avoir un autre système pour le faire.

**Monsieur le Maire**

Je suis tout à fait d'accord.

**Monsieur Jean Gaubert**

Maintenant on a envie d'avoir autre chose, tout ça, ça veut dire qu'il va falloir questionner les bourgs pour le faire, et questionner les centres bas, ce sont vraiment des questions qui me paraissent importantes.

Sur le reste, je ne vais pas aller beaucoup plus loin, sur la consommation d'espaces, il y a longtemps que je suis d'accord. J'ai été content de trouver dans ce que j'en ai vu, que l'on s'est questionné sur la consommation de l'espace sur les zones d'activité, parce que quand même, pourquoi n'arrive-t-on pas à faire des parkings communs sur les zones d'activités qui

réduiraient considérablement les surfaces ? On a obligé chacun pendant longtemps à avoir son parking à lui et le résultat, c'est que l'on a des zones d'activités qui sont des zones de parkings. Sans parler après des transports qui ont été évoqués par Michel et par d'autres, qui sont extrêmement importants et tout ça c'est la liaison et ce sont toutes ces questions qui peuvent se poser. Je n'en dirai pas plus, il y a plein d'autres sujets à évoquer. Je ne vais pas vous opposer aux uns et aux autres, la ville à la campagne, j'ai toujours été persuadé, quand j'ai été Maire de Dinan, de Pluduno. Pardonnez-moi, j'en avais rêvé, alors que certains voulaient faire croire que j'y allais par force, mais j'en avais rêvé, mais ça n'a pas marché, c'est comme ça. Mais par définition, j'ai toujours considéré que l'on avait besoin de Dinan, donc ce n'est pas mon problème celui-là. Et puis après, on dit : « on est mal traité à la page unetelle, etc. » Il faut arrêter cela, ce qui compte, c'est qu'est-ce qu'on va faire globalement ? Parce qu'il y a plein de choses qui se feront à Dinan, parce qu'elles ne peuvent se faire qu'à la ville centre, par définition, même si elles ne sont pas écrites autrement. C'est comme d'ailleurs, quand j'étais à Pluduno, j'ai favorisé des choses à Plancoët, alors que je n'étais pas Maire de Plancoët, simplement parce que je considérais que c'était la ville centre et pas ailleurs. J'avais du mal parfois à convaincre certains Maires, qu'effectivement c'était là qu'il fallait le faire. Après, j'ai moins bien aimé ce que l'on a défini, les points d'équilibre qui sont importants, les gens de Saint-Cast, ne viendront pas tous les jours à Dinan et les gens de Dinan ne vont pas à Saint-Cast, enfin sauf certains, ils s'arrêtent à Saint-Jacut de la Mer, en général, mais c'est vrai. Moi je vais très souvent à Saint-Cast, je ne rencontre pas souvent des gens de Dinan, je vais à Saint-Jacut de la Mer, je rencontre plein de gens de Dinan, mais c'est leur droit le plus strict, je vais à Lancieux, je les trouve, mais c'est leur droit le plus strict. Entre Saint-Cast et Dinan, il y a 30kms exactement, ça commence à devenir rédhibitoire. C'est important que l'on soit capable de créer des pôles d'équilibre par rapport au reste du territoire.

### **Madame Stéphanie Missir**

Bonsoir à tous. Deux remarques d'ordre général, et deux remarques sur le document. Il me semblait avoir vu deux erreurs fondamentales. La première, et là je rejoins Mme Paris, on ne parle pas assez de Dinan et je ne vois cité nulle part, notre quartier prioritaire. Je rappelle que lorsque nous avons voté le 9 juin 2015, le contrat de ville, ce contrat de ville, pour rappel, organise les projets autour de notre quartier prioritaire. Ce contrat de ville, programme entre autre, les créations d'équipements et la mobilité dans le parc résidentiel concerné, on ne retrouve pas cela dans le PADD. Je ferai cette remarque lundi lors du conseil communautaire, ça c'est la première remarque.

La seconde remarque, nous concerne plutôt nous, le projet « gare » est cité dans ce document, je sais que l'on travaille sur ce projet, qu'il y a un groupe de travail, il y a des études fort intéressantes qui sont produites et analysées. Maintenant, si ce projet « gare » est cité dans ce document, il est cité dans ce document en particulier, par rapport à la problématique de transport et à la mobilité sur Dinan Agglomération, je sais que M. le Maire de Dinan est aussi Vice-président en charge des transports et de la mobilité sur Dinan Agglomération. Mais il me semble nécessaire que sur ce sujet, il y ait une coordination entre ce que nous allons mettre en place au niveau de Dinan et au niveau de Dinan Agglomération, pour un travail conjoint dans ce que pourra être notre PEM qui sera mis en place au niveau de la gare.

Des erreurs, j'en ai noté deux. En page 12, c'est peut-être moi qui comprends mal, mais il est écrit : « la même réflexion doit être apportée sur des quartiers existants en proie à des difficultés économiques et sociales », on parle de Dinan et (*« notamment l'hyper centre de Dinan »*), j'ai un peu de mal à concevoir qu'en hyper centre de Dinan, nous soyons en proie à

des difficultés économiques et sociales fortes. Je pense que c'est une erreur. J'aurais plutôt cité cela par rapport au quartier prioritaire, plutôt que l'hyper centre de Dinan.

Page 56, de la même façon : il y a une erreur me semble-t-il dans l'expression, on parle des transports sous le chapitre 6, « *malgré une prédominance d'usage de la voiture, ..., en développant une offre adaptée à tous les usagers, actifs, jeunes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, touristes* ». Déjà, sociologiquement, on n'est pas du tout sur la même typologie, les touristes comparés aux actifs, aux personnes jeunes, la citation n'est absolument pas juste. Ce ne sont pas les personnes à mobilité réduite qui questionnent dans la mise en place des transports, ce sont les personnes en situation d'handicap, que leur handicap soit physique ou psychologique. On ne s'arrête pas aux fauteuils-roulants, ce sont vraiment tous les types d'handicap. La loi qui a été votée en 2005 est très explicite sur le sujet. Voilà, deux remarques, la première je la ferai en conseil communautaire lundi, la seconde concerne plus Dinan, qui a lancé son groupe de travail sur le projet « gare », sur lequel il faudra que l'on travaille avec la communauté de communes, et puis à mon avis, il y a deux erreurs dans le document.

### **Monsieur Didier Déru**

Merci M. le Maire. Je voudrais saluer le travail précis de Cécile Paris, et qui m'emmène à une réflexion, elle a fait ce qu'un bon nombre d'entre nous n'a pas fait, c'est-à-dire lire de façon très attentionnelle le document. Nous, ça fait à peu près la cinquième fois qu'on nous le présente, sous forme de slides, donc effectivement quand on voit les slides, on ne voit pas nécessairement le texte complètement, ce qui est une erreur.

Par rapport à ce qui a été soulevé, c'est-à-dire, s'il y a des inexactitudes, je pense qu'il ne faut pas les laisser passer, pour une raison simple, le SCoT a eu du mal à décoller au niveau du pays de Dinan pour une raison très simple : c'est que le diagnostic initial était faux. Il y avait une erreur et on n'est parti sur la base d'une erreur sur un document qui engageait les dix années à venir. Comme l'erreur, on ne pouvait plus la corriger, il fallait que l'on s'adapte à l'erreur. On a passé des heures à ne pas pouvoir changer l'erreur, mais à essayer de l'adapter. S'il y a effectivement un certain nombre de choses, M. le Maire, je pense qu'il faudrait peut-être faire remonter de façon officielle avec l'appui du conseil municipal un certain nombre d'informations de sorte, que l'on ne puisse pas derrière, nous reprocher telle ou telle chose pour telle ou telle politique publique, qui pourraient éventuellement intéresser la ville de Dinan.

Sur l'aspect qui a été évoqué par Jean Gaubert, je pense que pour le choix d'achat de terrain ou de maison, c'est un choix important. Moi j'ai eu à connaître et là, il faut être très ferme sur les ventes de terrains pour développement économique. Attention, à ne pas vendre des terrains, si on sait qu'aujourd'hui, que ça va créer un certain nombre de friches industrielles. Je ne parle pas des friches commerciales où, malheureusement, on n'était pas compétent, on n'avait pas la possibilité de, mais on est compétent pour vendre les terrains. Il y a des fois des situations qui sont importantes, j'ai en mémoire un certain nombre de cas, où les gens voulaient acheter et nécessairement faire du neuf, on n'a pu les recaser dans quelque chose qui pouvait être vide, il y avait une démarche prospective à faire dans ce cadre-là.

Une dernière réflexion, sur les maisons effectivement, je partage tout ce qui a été dit à une petite exception près. C'est qu'on a aussi sur des maisons qui peuvent être anciennes, des années 70, quelque chose qui va se raréfier avec le PLUi, c'est le nombre des m<sup>2</sup> des terrains. On commence à voir apparaître quelque chose, c'est qu'il y a des gens qui peuvent acheter parce que sur un terrain neuf, les limites des nouveaux lotissements font que les terrains sont

pour eux, un petit peu trop exigus, ils vont vers une rénovation de maisons, c'est là qu'ils vont trouver le juste prix par rapport à la maison, mais on commence à avoir un marché qui va se dessiner par rapport à cela. Merci.

### **Monsieur Bruno Bertier**

Mes chers collègues. Document important, document de base, sur des thématiques importantes, je lis, il est défini la politique d'aménagement, d'équipement, sur l'habitat, le transport, les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement, les communications numériques, l'équipement commercial et dans l'ensemble le développement économique de notre territoire.

Moi, mes propos vont être un peu plus « Macron », si vous me permettez M. le Maire ainsi que certains de mes collègues. Je rejoins Mme Paris, votre colère pour la faiblesse de Dinan dans ce document et là, je vais enfoncer une porte ouverte et à quelques jours de la fusion avec Léhon, c'est tout simplement parce que la ville centre est faible au sein de l'agglomération, et que tous les propos que nous avons pu tenir durant cette année 2017, mais même avant, depuis le début de ce mandat, au moment des élections municipales, c'est qu'il y a nécessité pour le Grand Dinan, au-delà de la commune nouvelle Dinan-Léhon voit le jour impérativement pour le développement de notre territoire. A ce moment-là, vous verrez que dans les documents de ce type, la ville centre pèsera beaucoup plus dans cet aménagement. C'est une volonté d'ailleurs partagée, je l'ai entendu à une réunion publique sur la fusion, avec le Président de l'agglomération, qui était salle Duclos, qui incitait les élus de la zone agglomérée à s'unir pour ce Grand Dinan, donc il y a une volonté politique, maintenant il faut aller plus loin et j'espère arduement que dans les mois, dans les années qui viennent, ce Grand Dinan verra le jour.

Ce document a aussi une faiblesse, par rapport aux thématiques qu'il veut aborder, on a l'impression que notre territoire serait seul et pourtant il y a tellement de synergies à trouver avec les autres territoires. Moi, je pense notamment avec la capitale régionale, avec Rennes, je l'ai déjà dit au sujet du Grand Dinan, je trouve que cela manque dans ce document. Si on veut aborder le transport, si on veut aborder le développement économique, si on veut aborder toutes ces thématiques-là, il faut aussi que l'on travaille les synergies avec les autres territoires, là c'est peu ou pas abordé dans le document et je trouve que c'est dommage parce que notre territoire est au milieu d'autres territoires et qu'il y a nécessité de trouver les cohérences en la matière.

Voilà ces deux propos, pour le reste, c'est un document de départ, c'est un document de travail, ce n'est pas une fin en soi et il faudra apporter bien évidemment beaucoup de pierres à l'édifice.

### **Madame Christine Laisné**

Bonsoir à tous. A l'instar de ce qui a été dit, moi je trouve que ce document est extrêmement intéressant, complet et précis, à condition que l'on en tire une grille et que l'on s'en serve pour chaque projet à venir et ça, je crois que ça ne va pas être évident et au contraire ça ne va pas servir à grand-chose.

Sur l'habitat, j'avais quelque chose à évoquer, en tous les cas je ne l'ai pas lu dans le document, il me semble que le logement vacant, ça concerne la ville de Dinan, ça peut concerner les centres-bourgs, mais aussi les lotissements.

**Monsieur le Maire**

Ca ne concerne pas que la ville de Dinan. La commune de Plancoët a une problématique encore plus prégnante que la nôtre, tous les centres-bourgs.

**Madame Christine Laisné**

Oui, mais le sujet dont je voulais parler, concernant l'habitat. L'habitat vacant est bien traité, mais on le sait aussi et on le constate, ça concerne aussi la notion de parcours résidentiel, quand nos enfants grandissent et quittent le nid, on se retrouve à occuper seul ou à deux des grandes maisons et à Dinan en particulier, mais ailleurs aussi, c'est le cas et je trouve que ce serait dommage de se priver d'une réflexion quant à l'objet des maisons qui se vident de ses habitants et je vais juste dire mon cas personnel puisque je n'en connais pas d'autre. Quand mes enfants sont partis, j'ai décidé de faire de gros travaux de rénovation énergétique dans ma maison et l'a partagé avec des locataires, donc je loue des chambres meublées avec chacun son espace privatisé et aussi des pièces partagées. C'est un autre mode de vie c'est vrai, qui répond et je l'observe, puisque je suis confrontée à ce nouveau mode de vie, à des besoins concernant la précarité du travail, car bon nombre de contrats sont aujourd'hui limités, précaires, des missions sur quelques mois, des fois quelques semaines. Ces personnes-là, ont beaucoup de mal à trouver des logements, parce qu'il faut trouver des cautions, moi je ne demande pas de caution, je joue sur la confiance et mon logement est toujours occupé pour des périodes allant de quinze jours à six mois.

Le logement meublé constitue une vraie souplesse, il permet à des personnes de se loger dans des logements qui sont de qualité pour ce qui est de mon cas.

Encore une fois, je ne l'ai pas lu, peut-être que ça figure quelque part, mais ce serait dommage de se priver de cette réflexion, d'autres villes le font.

Sur la question du grignotage des terres agricoles, 786 hectares de terres agricoles ont été supprimées de 2003 à 2012, ce serait bien de savoir le pourcentage que ça représente par rapport à l'ensemble des terres agricoles subsistantes sur le territoire.

D'autres remarques encore plus particulières, on veut encourager le télétravail, le préalable, c'est l'installation du très haut débit, donc où est-ce qu'on en est de cette opération-là?

Sur la méthode, est-ce qu'il est prévu des dispositions pour faire participer les habitants sous forme d'ateliers de travail, non pas par une simple consultation mais par une participation sur l'élaboration du PLU ?

**Monsieur le Maire**

Il y a eu des réunions publiques.

**Madame Christine Laisné**

Oui, mais les réunions publiques, c'est de l'information, ce ne sont pas des ateliers participatifs.

**Monsieur le Maire**

Nous interrogerons Alain Jean qui est en charge du dossier.

**Madame Christine Laisné**

Les citoyens aussi en expertise d'usage, parce qu'ils habitent le territoire et qu'ils ont des choses à dire, qui ne sont pas forcément relevées par les cabinets d'étude.

J'ai lu aussi sur la production des déchets verts, peut-être que le document n'est pas assez précis pour en parler, mais je pense qu'il y a une réflexion à avoir sur les plantes diverses cultivées dans les jardins, qui concourent à la notion de plantes invasives, je pense aux lauriers sauces, à un certain nombre de plantes qui produisent beaucoup de déchets verts, sur lesquels on pourrait avoir une action en informant les personnes.

#### **Monsieur Bernard Bonenfant**

Bonsoir à tous, je voulais juste répondre à Christine en ce qui concerne le pourcentage. En moyenne une commune, ce sont 1200 à 1300 hectares, il y en a 65, donc j'ai fait un simple calcul, ça fait 0.9 à 1% à peu près de perdu par rapport à la Surface Agricole Utile (SAU), pas sur la surface globale, sur la SAU uniquement.

#### **Monsieur Bernard Lagrée**

Je voudrais juste répondre à Michel Forget sur la mobilité. Michel, on se connaît bien, tu as beaucoup de certitudes, surtout la certitude que l'on ne réfléchit pas. Mais je vais te dire que l'on réfléchit, la preuve c'est que nous, comme toi, on participe quelques fois à des séminaires. La mobilité nous préoccupe énormément, et nous avons beaucoup à faire à Dinan. Il faut comparer ce qui est comparable, moi je voudrais bien élargir la porte Saint-Louis, adoucir la pente de la rue Michel, mettre une rue parallèle à la rue de Brest, mais tout ça c'est très compliqué. Vous voyez bien la difficulté qu'il y a, les moindres travaux, on voit actuellement les travaux au port en ce moment, les voitures qui traversent Dinan. On a fait beaucoup de travaux, depuis que nous sommes élus, on a sécurisé les écoles, sécurisé beaucoup de passages piétons, il reste encore beaucoup à faire, mais la mobilité et les pistes cyclables nous préoccupent énormément. On a agrandi petit à petit les zones piétonnes, les zones de partage. Il faut tenir compte aussi de la fragilité du tissu commercial, il faut composer avec tous les acteurs de la ville, les acteurs économiques, c'est un travail de longue haleine, c'est un travail qui nous occupe beaucoup et on y réfléchit beaucoup, je peux te rassurer qu'on y pense également.

#### **Madame Odile Miel-Giresse**

Déjà, je suis rassurée donc c'est bien, puisque l'ensemble des remarques, on va dire dans la majorité, ont été remontées. Ce sont des remarques que nous avons remontées à l'agglomération, au regard du document, qui a été fait sur un calendrier très contraint, avec des dates butoirs très contraintes et c'est vrai que les informations, qui n'ont pas forcément été prises en compte dans les documents-là. On a vraiment insisté et on continuera, M. le Maire insistera sur ce point. Effectivement, il y a des points qui demandent à être revus, au vu de ce qu'on avait remonté, tout n'avait pas été intégré. Je suis rassurée puisque dans l'ensemble de ce que vous avez dit, la plupart des points ont été remontés à l'agglomération.

J'insiste vraiment, c'est un travail pas simple, ardu, parce qu'en même temps, il faut garder cette identité de ville-centre qui est la nôtre, et en même temps prendre la précaution de ne pas écraser non plus les voisins, les autres villes de l'ensemble du territoire. Ce sont aussi ces communes qui sont récemment venues nous rejoindre, il faut aussi veiller à ce que s'instaure et perdure un climat de confiance entre les communes et pas un climat qui pourrait dire : « la ville centre, ils vont tout nous bouffer et ils vont rien nous laisser », c'est très important et c'est un exercice délicat, difficile, qui demande de la diplomatie, de la patience et beaucoup de pédagogie.

## Monsieur le Maire

Je souscris pleinement à cette remarque et à cette notion de confiance qui doit exister et en effet, la ville centre ne doit pas apparaître en voulant être hégémonique, voulant imposer des orientations à l'ensemble du territoire, même si je reconnais qu'il y a aussi à conforter la vocation de centralité.

Dans ce type de document, je crois que certains d'entre vous ont fait la remarque, on y trouve un peu ce que l'on veut et on peut le lire d'une façon ou d'une autre. Dinan, n'est pas si mal traitée que cela, je prends une phrase : *« si le caractère remarquable de la ville de Dinan contribue indéniablement au rayonnement économique, résidentiel et touristique de l'ensemble du bassin de vie »*. Le document pointe aussi les inégalités urbaines et sociales. Ce que pointe le PADD, je dirais que ce n'est pas tant les difficultés de la ville, c'est le déséquilibre qui s'est instauré au fil des ans, notamment en terme d'habitat, entre la ville centre contrainte dans le peu d'hectares disponibles, pour construire et les communes voisines, qui ont profité de l'évolution de la demande de logements de nos concitoyens qui voulaient notamment du pavillonnaire, et qui ne voulaient plus habiter dans des logements qui ne correspondaient plus aux besoins. C'est ça que pointe le document. La difficulté à laquelle se heurte aujourd'hui la ville de Dinan, c'est celle-là, c'est l'incapacité à offrir sur 410 hectares, puisque c'est la superficie actuelle de la ville, des logements qui correspondent à l'attente de nos concitoyens. Lorsqu'une maison est à vendre sur Dinan, elle trouve preneur sans problème, ce n'est pas un problème d'attractivité de la ville, c'est un problème de qualité de l'offre, c'est-à-dire d'une offre de logement qui corresponde aux attentes aujourd'hui des habitants. Nous avons engagé depuis 2014, je vous le rappelle, des constats d'abandon manifeste dans la politique des logements vacants, qui portent leur fruit. Je vous invite à regarder ce qu'il se passe dans le Jerzual, près de la porte du Jerzual, où une maison qui était abandonnée depuis quarante ans à peu près, a enfin trouvé preneur, a été achetée et fait aujourd'hui l'objet de travaux, je pourrais citer d'autres exemples.

On a évoqué aussi les opérations qui ont été lancées par Dinan Communauté, par le POPAC, ne lui donnons pas un autre nom, qui a aussi commis des résultats positifs. On peut considérer qu'à peu près qu'une quarantaine de logements ont pu être remis sur le marché. C'est bien évidemment insuffisant, c'est insuffisant pourquoi ? Parce qu'on se rend compte de la difficulté du problème, nous avons contacté les 200 propriétaires du centre historique, qui pouvaient réhabiliter leur logement pour le remettre sur le marché, notamment pour leur expliquer les moyens qu'ils pouvaient profiter pour pouvoir réhabiliter leur logement. Le droit de la propriété est ainsi fait, il protège les propriétaires privés et c'est à eux qu'il appartient de décider si oui ou non, ils veulent effectuer des travaux, mais ce n'est pas toujours aussi simple.

Nous avons, c'est vrai, aujourd'hui, de vraies difficultés dans le centre-ville, dans la mesure où nous avons des offres importantes de T1 ou de T2 avec des difficultés d'accès, ou un manque de lumière. Mais ça ne passe pas par le PADD ou par le PLUi, ça passe par la révision du secteur sauvegardé. C'est pour cela que j'insiste et que je demande aux délégués de Dinan à Dinan Agglomération de relayer ma demande sur ce point. J'insiste pour que l'on engage très rapidement, car c'est maintenant une compétence communautaire, que l'on engage très rapidement la révision du secteur sauvegardé du centre historique, c'est indispensable, si nous voulons restaurer du logement vacant. Je vais prendre des exemples, Aréole, qui est une ville avec un secteur sauvegardé, a obtenu par la DRAC, de faire des aménagements de plateaux, de pouvoir accéder par l'immeuble voisin pour pouvoir construire de plus grands logements. Aujourd'hui, on ne peut pas le faire sur Dinan, notre règlement du secteur

sauvegardé est ainsi fait, que nous ne pouvons pas le faire, donc nous n'apporterons qu'un début de solutions efficaces à la problématique de logements vacants, notamment dans le centre historique, dès lors que nous aurons révisé le secteur sauvegardé. Je vous rappelle aussi que le secteur sauvegardé est celui que voudrions en faire les élus. Aujourd'hui, l'architecte des bâtiments de France applique ce qui a été adopté par nos prédécesseurs en 1994. C'est-à-dire que bien évidemment dans la révision que nous allons aborder, moi, j'invite les uns et les autres à être extrêmement vigilants sur ce que nous écrirons dans la révision du secteur sauvegardé. Parce que si nous disons qu'il faut intégralement préserver un immeuble, interdire toutes ouvertures supplémentaires, interdire toutes ouvertures dans les toitures, interdire toutes réhabilitations dans les cœurs d'îlot, bien évidemment que l'architecte des bâtiments de France ne fera qu'appliquer ce règlement et nous ne pourrons rien faire. Un exemple encore récent, nous avons reçu une demande pour construire une verrière dans une cour à l'arrière d'un commerce, simplement, le règlement du secteur sauvegardé, aujourd'hui ne nous le permet pas, et bien nous avons eu toutes les difficultés du monde, je dirais, pour trouver une solution. Donc la problématique du logement vacant passe par la révision du secteur sauvegardé qui devra concilier à la fois la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine et en même temps, et bien évidemment répondre aux demandes aujourd'hui de nos concitoyens en matière de logement. Je suis convaincu pour ma part, qu'il y a de nombreuses personnes qui souhaitent revenir dans le cœur de ville pour de diverses raisons. Ils souhaitent revenir dans le cœur de ville, à condition qu'ils trouvent des logements qui correspondent à ce qu'ils souhaitent aujourd'hui et le défi il est là. Ce ne sont pas forcément des locataires, ce n'est pas forcément pour utiliser systématiquement les dispositifs de défiscalisation qui peuvent exister, c'est aussi convaincre des propriétaires, des investisseurs, d'acheter des appartements, des immeubles ou des maisons dans le cœur de ville.

Equilibre territorial, ce que pointe aussi ce document, entre la ville centre et sa périphérie que l'on constate tous les jours, c'est-à-dire que les communes périphériques se sont fortement développées au détriment de la ville centre. Dinan, ce sont 410 hectares, je crois que la ville de Lamballe, c'est quasiment vingt fois plus, donc tout doit être remis dans sa juste proportion. Une commune comme Trélivan qui avait dans les années 60, 600 habitants, aujourd'hui en a un peu plus de 2500, le résultat, il est là aussi. Les activités économiques, elles se sont toutes créées à l'extérieur de Dinan, alors, avec un vrai déséquilibre qui se traduit au niveau du logement, qui se traduit au niveau de la fiscalité. Nous avons conservé les charges de centralité, mais les habitants partaient à l'extérieur, on assumait des charges de centralité aux bénéficiaires de tout le monde, donc nous avons dû maintenir une fiscalité importante alors que les autres, les communes voisines, pouvaient se permettre d'avoir une fiscalité plus faible. C'est ça la réalité du territoire, mais je me réjouis néanmoins même si Dinan pourrait être mieux traitée, j'en conviens parfaitement, mais le PADD, néanmoins, flèche, pointe ces déséquilibres territoriaux à l'échelle de la zone agglomérée, donc ça, c'est un véritable enjeu du PLUi, qui rejoint notre préoccupation sur le Grand Dinan, c'est un véritable enjeu du PLUi pour les dix ans qui viennent, de remettre en cause ce déséquilibre territoriale qui peut exister au niveau de la zone agglomérée.

Il faut bien voir dans ce PADD, je dirais qu'il ne faut pas trouver tout ce que l'on souhaite, c'est avant tout un document de déclaration d'intentions, il appartiendra ensuite, dans la deuxième phase, au PLUi proprement dit, de décliner ce document pas le biais de fiches action, qui seront élaborées au cours de l'année 2018.

Concernant les transports, bien évidemment que pour faire vivre ce pays de vie, la mobilité est là encore un enjeu essentiel du territoire. Une délibération cadre sera proposée au conseil

communautaire lundi prochain, je rapporterai, en tant que Vice-président en charge des transports et de la mobilité. Clairement, il y a des intentions qui sont enfermées, notamment le déploiement du réseau Dinan Bus à l'échelle de la zone agglomérée, le développement des aires de covoiturage, la mise en place d'un réseau de transport à la demande entre les pôles secondaires et le pôle principal, le déploiement des déplacements doux, y compris sur la ville de Dinan avec les difficultés que vient de pointer Bernard Lagrée. On sait que déployer des pistes cyclables sur la zone de Dinan, c'est un vrai casse-tête en raison de la configuration de la ville, donc il faut se mettre autour de la table et trouver les solutions qui sont efficaces et qui permettent aux piétons, aux vélos, aux cyclistes et aux automobilistes de cohabiter en toute sécurité. Dieu sait que ce n'est pas simple à l'échelle de Dinan. Si c'est simple de faire une piste cyclable à Lanvallay ou à Trélivan, c'est loin d'être aisé sur le territoire de la ville de Dinan, même si l'on peut bien évidemment encore encourager l'usage du vélo. Voilà pour le transport qui est aussi un véritable enjeu pour le territoire, mais se posera tout simplement la question du financement de la mise en œuvre de cette politique transport et mobilité, c'est très cher, et se posera notamment la question de la mise en œuvre de l'application du versement transport, je m'attends à des débats homériques au sein du conseil communautaire, lorsque l'on proposera la mise en place de ce versement transport, parce qu'on ne peut pas avoir de politique de mobilité ambitieuse sans ce versement transport qui touchera toutes les entreprises, qui impactera toutes les entreprises quel que soit leur lieu d'implantation, qu'ils voient ou non passer un bus devant leur fenêtre. Que l'entreprise se trouve à Quévert, à Bourseul ou à Pluduno, elle percevra le versement transport de la même façon. Néanmoins, ce versement transport servira bien évidemment à déployer le transport à la demande, à déployer le Dinan bus, aussi à déployer les aires de covoiturage, à déployer le réseau pouce, bref à porter une vraie politique de mobilité qui est un vrai enjeu pour le territoire et qui est nécessaire et indispensable à la réalisation de ce PLUi.

Voilà rapidement les remarques que je voulais faire, des insuffisances dans ce PADD, moi je souhaite que soit davantage reconnu et conforter le rôle de la ville centre, enfin du pôle de centralité principal, je crois qu'il faut voir la ville désormais dans sa conception la plus large du Grand Dinan, avec les 5 communes du Grand Dinan et je crois que le PADD doit conforter son pôle de centralité principal, sans volonté d'hégémonie, mais dans l'intérêt de l'ensemble du territoire car il y a un vrai besoin pour ce territoire.

Une dernière remarque enfin sur le manque de connexion, je suis assez d'accord, je trouve que l'on n'insiste pas assez sur la connexion entre notre territoire et les territoires voisins. Je sens un vrai débat arriver, je ne sais pas si les collègues seront d'accord avec moi, mais je sens que le débat va arriver au sein du conseil communautaire : avec quel territoire devons-nous travailler ? », on ne va pas ouvrir le débat ce soir, mais pendant très longtemps nous avons considéré qu'il fallait privilégier nos relations notamment le territoire Malouin, la création de Dinan Agglomération, quelque part, interroge sur cette volonté de travailler en priorité avec Saint-Malo et certains se disent qu'il faut aussi regarder du côté de Lamballe et du côté de Saint-Brieuc. Moi, je crois qu'il ne faut pas avoir d'exclusive, tout simplement. Nous avons à profiter et je pense que nous en sommes pas encore assez conscient, suffisamment ambitieux, on a profité du formidable essor de la métropole rennaise, Rennes, avec l'arrivée de la LGV, va connaître dans les vingt ans qui viennent une expansion importante. Nous pouvons directement profiter du développement de la métropole rennaise. Je crois que l'on a des liens étroits à tisser avec la métropole, j'ai d'ailleurs rencontré, il y a assez peu de temps Nathalie Appéré, la Maire de Rennes, je lui ai dit que ce serait bien que l'on se rencontre, que l'on échange sur ce sujet, même si Dinan n'a pas la même taille que Rennes, bien évidemment,

mais il y a néanmoins quelque chose à faire avec Rennes. Saint-Malo avec laquelle nous avons des liens étroits, parce qu'on partage en commun beaucoup de services, beaucoup de structures, et ce sont des territoires qui ont une histoire commune. Même si Dinan, traditionnellement, tourne le dos à l'est du département et regarde vers Saint-Malo et Rennes, mais je crois que pour le territoire et dans l'intérêt de Dinan Agglomération, il y a des relations à créer avec Lamballe qui est à proximité de Dinan. Je pense que dans le PADD, il y aura ces éléments à reprendre.

Je voulais en conclusion, vous remercier pour la qualité de ce débat, évidemment nous ferons remonter à Dinan Agglomération les différentes remarques qui ont été faites. Il n'y a pas de vote, puisque c'est au conseil communautaire de le voter, je crois que c'est lundi prochain que le PADD est présenté. Merci.

## **Affaire n°2**

### **OBJET : FINANCES – Budgets principal et annexe – Décisions modificatives**

Rapporteur : Yannick HELLIO

#### **Budget principal Ville de Dinan – Décision modificative n°3 :**

La décision modificative n°3 procède à des ajustements sur les crédits ouverts au Budget principal Ville de Dinan pour l'exercice 2017.

Elle s'équilibre à :

- 120 000 € en section de fonctionnement ;
- 66 660 € en section d'investissement.

Le détail de cette décision modificative figure ci-après :

#### **En section de Fonctionnement**

Chapitre 012 Charges de personnel

Il convient d'augmenter de 30 000 € les crédits nécessaires pour faire face aux dépenses de personnel extérieur. Il s'agit des agents du service de remplacement du CDG22, ou d'Horizon Emploi, auxquels la Ville fait appel pour pallier les remplacements ou les besoins de renfort occasionnels.

Concernant la masse salariale, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 012, à hauteur de 90 000 €. Cet écart entre prévisions et réalisations de la masse salariale s'explique donc :

- par le recours à du personnel complémentaire en cours d'année, pour effectuer des missions ponctuelles ou pour un renfort.

- par la mise en place du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) pour les agents de catégorie C au 01/01/2017. Ce dispositif a entraîné une revalorisation des rémunérations ;

- par le volume des heures supplémentaires qui vient également impacter cet exercice budgétaire, avec notamment 4 tours d'élections.

Pour équilibrer la DM n°3 au sein de cette section de Fonctionnement, il est proposé de diminuer les crédits inscrits au chapitre 011 charges à caractère général, pour un montant de 81 000 €, répartis selon le tableau ci-dessous :

imputation		dépenses
niveau vote	nature - fonction	diminution de crédits
chap 011	6068-024	-1 500,00 €
chap 011	6068-023	-1 000,00 €
chap 011	611 - 026	-24 000,00 €
chap 011	617 - 020	-8 000,00 €
chap 011	6132 - 024	-1 500,00 €
chap 011	6156 - 020	-7 000,00 €
chap 011	6185 - 020	-2 000,00 €
chap 011	6188 - 020	-8 000,00 €
chap 011	6226 - 020	-2 000,00 €
chap 011	6227 - 020	-4 000,00 €
chap 011	6228 - 020	-16 000,00 €
chap 011	6232 - 024	-3 000,00 €
chap 011	6236-023	-1 000,00 €
chap 011	6257-020	-1 000,00 €
chap 011	6282 - 024	-1 000,00 €

Pour compléter le financement, le chapitre des dépenses imprévues (022) est réduit de 39 000 €.

### Section Investissement

La présente DM 3 comprend plusieurs transferts de crédits d'opération à opération. Les modifications de crédits demandées sont les suivantes :

Opération 101 Equipements informatiques : crédits supplémentaires à hauteur de 3 000 € pour équiper le conseil municipal de la Commune Nouvelle pour le vote électronique (matériel et formation).

Opération 103 Equipements techniques des services : réimpression des panneaux de l'étude réalisée par l'école de Chaillot : crédits supplémentaires de 3700 €, à prendre sur des crédits disponibles à l'opération 53 Château – crédits du Patrimoine.

Opération 107 aménagements et équipements urbains : signature d'un avenant au marché passé avec Mme LE BEC pour une mission de conception d'aménagements urbains. Cet avenant est la conséquence d'une augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux. Il s'élève à 22 166,42 € H.T. (soit 26 599,70 € T.T.C), financé sur les dépenses imprévues.

Opération 82 Réfection totale de la voirie urbaine : une mission de conception d'aménagements urbains va être confiée à Mme LE BEC, architecte conseiller du Patrimoine, pour les travaux des abords de la Porte St Malo. Le montant des honoraires s'élève à 4 800 € H.T. (soit 5760 € T.T.C), à prendre sur les dépenses imprévues.

Opération 50 : dépense complémentaire en lien avec le transfert des gisants pour 2500 €, à prendre sur l'opération 53 Château – crédits du Patrimoine.

Opération 51 : les marchés passés pour l'étude des remparts ont été signés pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1. Il convient d'inscrire des crédits supplémentaires pour permettre l'engagement comptable des marchés, à hauteur de 25 100 €. Financés par transfert de crédits du service Patrimoine sur les opérations 55 (- 21 350 €) et 52 (- 3750 €).

Pour l'équilibre des écritures de la DM n°3, il est nécessaire de diminuer les crédits inscrits au chapitre des dépenses imprévues (020) : - 35 360€.

Au total, sur la section Investissement, la décision modificative n° 3 s'équilibre à 66 660 € en dépenses. Le montant du budget Commune ne s'en trouve pas modifié.

**TABLEAU RECAPITULATIF de la décision modificative n° 3 :**

chapitre	DM 3 - Fonctionnement
chap 011	- 81 000,00 €
chap 012	120 000,00 €
chap 022	- 39 000,00 €
opération / chapitre	DM 3 - Investissement
opération 101	3 000,00 €
opération 103	3 700,00 €
opération 107	26 600,00 €
opération 50	2 500,00 €
opération 51	25 100,00 €
opération 52	- 3 750,00 €
opération 53	- 6 200,00 €
opération 55	- 21 350,00 €
opération 82	5 760,00 €
chap 020	- 35 360,00 €

La commission des finances réunie le 29 novembre 2017 a donné un avis favorable à cette proposition.

### **Budget annexe camping – Décision modificative n°2**

Par délibération du 29 juin 2017, le Conseil Municipal a adopté la décision modificative n°1 pour intégrer au budget annexe du camping municipal les résultats constatés à l'issue du vote du compte administratif.

Ces résultats faisaient état d'un déficit d'investissement de 13 627,14 €.

Sur la section d'Investissement, une erreur de reprise des résultats est venue fausser l'équilibre de la section. Le résultat déficitaire de l'exercice 2016 n'est pas venu en déduction de l'excédent reporté. C'est le solde du compte de gestion qui a été repris :

Solde d'exécution d'Investissement reporté inscrit au BP (a) =+ 15 739,98 €

Déficit d'investissement 2016 (b): - 13 627,14 €

Solde d'exécution d'Investissement réel (c) = + 2 112,84 €

DM 1 = ajout du solde d'exécution d'Investissement réel (a + c), au lieu de la déduction du déficit 2016 (a + b = c).

Il convient de rectifier cette erreur de calcul par une décision modificative n°2 : déduction de la différence constatée (- 15 739,98 €) pour aboutir au solde d'exécution réel, en équilibrant par une réduction des crédits inscrits au chapitre 23 « travaux en cours ». Cette proposition de décision modificative a été validée par la Trésorerie de Dinan.

Investissement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
régularisation résultat reporté après CA	001			-15 739,98 €	
dépenses d'équipement	23 - 2313	-15 739,98 €			
		-15 739,98 €	0,00 €	-15 739,98 €	0,00 €
		-15 739,98 €		-15 739,98 €	
			0,00 €		

La commission des finances réunie le 29 novembre 2017 a donné un avis favorable à cette proposition.

\*

\* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les budgets principal Ville de Dinan et annexe Camping,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Municipal du 29 juin 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 29 novembre 2017,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en Fonctionnement et en Investissement,

Il vous est proposé :

**Article 1 : d'adopter la décision modificative n° 3 du budget principal Ville de Dinan 2017**  
telle que figurant dans le tableau ci-après :

**En section de fonctionnement :**

imputation		dépenses		recettes	
niveau vote	nature - fonction	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
chap 011	6068-024	-1 500,00 €			
chap 011	6068-023	-1 000,00 €			
chap 011	611 - 026	-24 000,00 €			
chap 011	617 - 020	-8 000,00 €			
chap 011	6132 - 024	-1 500,00 €			
chap 011	6156 - 020	-7 000,00 €			
chap 011	6185 - 020	-2 000,00 €			
chap 011	6188 - 020	-8 000,00 €			
chap 011	6226 - 020	-2 000,00 €			
chap 011	6227 - 020	-4 000,00 €			
chap 011	6228 - 020	-16 000,00 €			
chap 011	6232 - 024	-3 000,00 €			
chap 011	6236-023	-1 000,00 €			
chap 011	6257-020	-1 000,00 €			
chap 011	6282 - 024	-1 000,00 €			
chap 012	6218 - 020		30 000,00 €		
chap 012	64111 - 020		90 000,00 €		
chap 022	022-01	-39 000,00 €			
		<b>-120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
			<b>0,00 €</b>		

**En section d'Investissement :**

imputation		dépenses		recettes	
niveau vote	nature - fonction	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
opération 101	2183 - 021		3 000 €		
opération 103	2188 - 324		3 700 €		
opération 107	2315 - 820		26 600 €		
opération 50	2313-324		2 500 €		
opération 51	2031-324		25 100 €		
opération 52	2313 - 324	-3 750 €			
opération 53	2313 - 324	-6 200 €			
opération 55	2031-324	-21 350 €			
opération 82	2315-822		5 760 €		
chap 020	020-01	-35 360 €			
		<b>-66 660 €</b>	<b>66 660 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	
			<b>0 €</b>		

**Article 2 : d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Camping 2017 telle que figurant dans le tableau ci-après :**

imputation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
OO1			-15 739,98 €	
23 - 2313	-15 739,98 €			
	-15 739,98 €	0,00 €	-15 739,98 €	0,00 €
	-15 739,98 €		-15 739,98 €	
	<b>0,00 €</b>			

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par **29 voix POUR et 4 abstentions** (M. GAUBERT, M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME) ces dispositions.

Yannick Hellio présente l'affaire.

#### **Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

#### **Monsieur Jean Gaubert**

J'avais simplement deux questions simples. La première c'est la somme relativement conséquente de rajout sur la masse salariale, est-ce que ça voudrait dire que l'on a eu plus d'absentéisme encore ? On a un taux d'absentéisme très élevé ici, sinon le reste ça se programme plus ou moins quand même, ou alors on aura le bonheur de savoir qu'il y a une épidémie de naissances l'année prochaine, mais en tout état de cause, c'est quand même important car on sait bien que la compensation n'est pas la même y compris l'année prochaine, si ce sont des absentéismes ou si ce sont des renforts nécessaires, ce sont toutes ces questions que j'aimerais savoir car ces sommes sont importantes.

La deuxième question était sur les heures supplémentaires, c'est une observation que je me suis déjà faite plusieurs fois, et on évoque les 4 tours des élections municipales qui sont une réalité. Moi qui viens d'une petite commune, les conseillers municipaux font quasiment tout dans les petites communes, je trouve qu'ici, il y a beaucoup de personnels mobilisés, très clairement et pour un bureau de vote, on pourrait s'organiser autrement pour que l'on est beaucoup moins de monde. Après, vous avez trouvé ce confort-là, mais moi je n'ai pas connu cela avant. Les procurations, c'était les conseillers municipaux qui les géraient, d'ailleurs ils le faisaient aussi bien et c'est leur rôle, c'est le Président du bureau de vote qui doit les gérer. Je le dis, parce que quand on veut faire des économies, il faut regarder.

#### **Monsieur le Maire**

Les conseillers municipaux sont aussi déjà fortement mobilisés.

#### **Monsieur Jean Gaubert**

J'ai été très surpris la première fois, je me suis dit, ils viennent nous apporter, comme si on était des enfants, on leur a dit de faire ça alors ils le font bien, gentiment, mais franchement les conseillers municipaux, c'est leur rôle d'assumer tout cela.

### **Monsieur le Maire**

Les conseillers municipaux sont aussi mobilisés dès lors qu'ils répondent aux sollicitations. Je vous rappelle d'ailleurs que c'est une obligation pour les conseillers municipaux que de participer aux opérations de vote, je pourrais le rappeler à quelques-uns autour de la table.

### **Monsieur Yannick Hellio**

Sur l'absentéisme, il n'y a pas plus d'absentéisme cette année que sur les années passées. On peut aussi améliorer, après, nous avons un personnel relativement âgé, il faut aussi en tenir compte. Il y a du renouvellement, il y a des embauches nouvelles, on peut espérer une amélioration de ce côté-là, après il y a des besoins, il y a des charges de travail supplémentaire, je pense particulièrement aux finances où, il a fallu trouver du personnel pour pouvoir être plus efficace. C'est une réflexion qu'il faudra avoir sur la gestion au sens large du personnel.

### **Madame Stéphanie Missir**

Ma question n'est pas sur les aspects budgétaires, mais plutôt sur le descriptif. L'opération101, « équipement informatique », crédits supplémentaires de 3000€ pour équiper le conseil municipal de la commune nouvelle pour le vote électronique, « matériel et formation ». J'imagine que nous allons être équipés de cartes et que le personnel va être formé pour que nous puissions utiliser le vote électronique.

### **Monsieur le Maire**

Comme Dinan Agglomération.

### **Madame Stéphanie Missir**

Donc uniquement lorsque nous serons dans les locaux de Dinan Agglomération ? En 2020, ma question se reposera. J'ai juste une remarque à faire, vote électronique, veut dire que nous ne nous voyons plus voter. On a réussi à obtenir le récapitulatif après le vote, mais pendant le vote, on ne se voit plus voter, et le public ne nous voit pas voter. J'espère que nous aurons aussi du public nombreux quand nous serons dans les autres locaux. Je trouve dommageable que l'on perde, j'allais dire cette prise de responsabilités, collective. Je propose, on pourra faire des essais, mais que l'on fasse les deux, c'est possible de faire les deux me semble-t-il ?

### **Monsieur le Maire**

Pour répondre sur ce point du vote électronique, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, nous serons 56 conseillers municipaux, autrement dit, si on veut éviter que les débats durent plus longtemps, il faut que l'on utilise des procédés efficaces. Le vote électronique qui a été mis en place par Dinan Agglomération, même si on ne se voit pas voter, c'est un procédé rationnel et efficace, donc on utilisera ce type de procédé.

Ce que l'on est en train de voir aussi pour la commune nouvelle, c'est de faire figurer la liste des votes, c'est-à-dire : ont voté pour les élus suivants, ont voté contre les élus suivants, etc. Reconnaissez quand même que ce sera plus agréable de se réunir dans la salle de Dinan Agglomération qui dispose de moyen technique de projection alors qu'ici on est obligé de se tordre le cou pour regarder. Je souhaite que même après 2020, que le conseil municipal continue à se réunir là-bas. Je préviens tout le monde, quand vous prendrez la parole, vous aurez une caméra qui arrivera vers vous.

**Madame Stéphanie Missir**

Une seconde question, qui est plus sur les marchés publics. On voit intervenir un cabinet d'architectes de Mme Le Bec à plusieurs reprises dans nos documents, j'ose espérer que nous avons vérifié que nous ne sommes pas son seul client.

**Monsieur le Maire**

Lorsque nous avons fait la consultation, Mme Le Bec était la seule qui avait répondu. Ca se passe très bien, je vous invite à regarder les résultats autour de l'église Saint-Malo, c'est un bon résultat, les services sont aussi à la manœuvre, ça simplifie aussi les relations avec l'architecte des bâtiments de France, qui revenait systématiquement sur les projets d'urbanisme et qui aujourd'hui, fait confiance à Mme Le Bec.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la décision modificative ? Non.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? 4. Je vous remercie.

**Affaire n°3**

**OBJET : FINANCES – Budgets annexes – Subventions d'équilibre**

Rapporteur : M. le Maire

Lors du Budget Primitif, une subvention d'équilibre a été prévue du budget général vers le budget annexe des Parkings, pour un montant de 341 373 €.

A la clôture de l'exercice budgétaire 2017, c'est ce montant qui, par défaut, devra être versé si aucune délibération spécifique n'a été adoptée pour affiner le niveau de la subvention d'équilibre.

Pour les budgets annexes du Port et du Camping, aucune subvention d'équilibre n'avait été inscrite car les recettes prévisionnelles d'exploitation paraissaient suffisantes. Toutefois, si les recettes réelles de l'exercice 2017 devaient être insuffisantes, il serait prudent de prévoir le versement d'une subvention d'équilibre.

Il est encore trop tôt pour évaluer le montant à fixer pour chaque budget, car des écritures comptables n'interviendront qu'en fin d'exercice, lorsque les dépenses de personnel auront été ajustées et toutes les recettes de régies enregistrées.

Il vous est donc proposé de prendre une délibération qui indiquera que seul le montant strictement nécessaire à leur équilibre sera versé du Budget principal vers les Budgets annexes pour l'exercice 2017, sur présentation d'un certificat administratif et au vu des réalisations comptables arrêtées au 31/12/2017.

La Commission des Finances, réunie le 29 novembre 2017, a donné un avis favorable.

\*

\* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les budgets principal et annexes,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 29 novembre 2017,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en Fonctionnement et en Investissement,

Il vous est proposé de décider que le montant des subventions d'équilibre que le Budget principal peut verser aux Budgets annexes pour l'exercice 2017 sera fixé au vu des réalisations comptables arrêtées au 31/12/2017, en dépenses et en recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** cette disposition.

Yannick Hellio présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**Affaire n°4**

**OBJET : Finances – Budget Commune 2017 – Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Les pertes sur créances irrécouvrables sont enregistrées en dépenses de fonctionnement, à hauteur des admissions en non-valeur et créances éteintes prononcées par l'assemblée délibérante pour apurement des comptes du comptable. Cette décision est soumise à la validation du juge des comptes qui peut la confirmer (décharge du comptable) ou l'infirmier (conséquence : émission d'un titre de recettes à l'encontre du comptable).

Les pertes sur les créances éteintes s'imposent aux créanciers dans le cadre de procédures de surendettement ou d'une procédure collective.

Plusieurs demandes sont présentées par Mme COLLIOU, Trésorière de DINAN, pour un montant total de 4 466,09 € :

Nb titres	objet	montant cumulé
2	Droits de voirie	83,98 €
1	Remboursement frais enlèvement vehicule	161,22 €
5	loyer et charges de location de la Maison du Gisant	3 263,89 €
6	location d'un box au port	957,00 €
<b>16</b>	<b>TOTAL admissions non-valeur</b>	<b>4 466,09 €</b>

Les crédits disponibles au compte 654 (6541 – créances admises en non-valeur et 6542 – créances éteintes) sont suffisants (5 208,50 €) pour inscrire cette dépense.

La Commission des Finances, réunie le 29 novembre 2017, a donné un avis favorable.

\*

\* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget principal Ville de Dinan pour l'année 2017,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 novembre 2017,

Il vous est proposé d'accepter la proposition d'inscription en créances éteintes des recettes suivantes :

Nb titres	objet	montant cumulé
2	Droits de voirie	83,98 €
1	Remboursement frais enlèvement véhicule	161,22 €
5	loyer et charges de location de la Maison du Gisant	3 263,89 €
6	location d'un box au port	957,00 €
<b>16</b>	<b>TOTAL admissions non-valeur</b>	<b>4 466,09 €</b>

La dépense en résultant, d'un montant de 4 466,09 €, est inscrite au budget principal Ville de Dinan 2017, en section de Fonctionnement – chapitre 65.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** cette disposition.

Yannick Hellio présente l'affaire

**Monsieur le Maire**

Des questions ?

**Madame Anne-Cécile Briec-Lamé**

Bonsoir à tous, veuillez m'excuser pour mon retard tout à l'heure. Il y a quand même une question qui se pose par rapport au statut de cette maison.

**Monsieur le Maire**

Elle est municipale.

**Madame Anne-Cécile Briec-Lamé**

Très bien, merci, on a bien la confirmation. Aujourd'hui, cette perte est liée à une association qui occupait cette maison ?

**Monsieur le Maire**

C'est une association de créateurs-artisans.

**Madame Anne-Cécile Briec-Lamé**

D'accord, dans quelles démarches avons-nous sollicité cette association pour recouvrir cette créance ? Puisqu'il me semble qu'ils en ont créé une autre ensuite. Aujourd'hui, comment cette maison du Gisant est occupée ? Au niveau des logements elle avait été présentée pour être prêtée à des familles. Je sais que ce n'est pas le moment de parler de logement, mais

comme on parlait tout à l'heure du logement vacant, justement la mairie doit se montrer exemplaire à ce niveau-là.

**Monsieur le Maire**

Oui tout à fait. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité très rapidement que l'on trouve une solution pour l'espace commercial autrement dit, il n'y avait rien de plus dramatique que de voir un logement municipal, propriété de la ville dans une rue aussi touristique que la rue de l'Horloge. Très rapidement, j'ai souhaité que l'on trouve une solution, une association d'artistes de créateurs-plasticiens s'est positionnée, ça a été examiné en commission culture, il y a une association qui occupe les lieux.

Sur l'appartement qui est au-dessus, je crois qu'il a vocation à être loué, on a aujourd'hui trouvé un locataire, donc il sera loué. La totalité du bâtiment sera occupée.

**Madame Anne-Cécile Briec-Lamé**

Le logement peut être occupé toute l'année ?

**Monsieur le Maire**

Oui, il est occupé toute l'année Par contre, je n'ai pas connaissance que l'association a recréé une autre association C'est suite à un contentieux prudhommal, comme quoi les ordonnances ont parfois toute leur utilité, mais c'est vraiment suite à un contentieux prudhommal que l'association a disparu, elle n'avait pas les reins assez solides pour couvrir les frais.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**Affaire n°5**

**OBJET : Budget Commune et annexes - Durées d'amortissement des immobilisations**

Rapporteur : Yannick HELLIO

La M14 définit l'amortissement comme étant, « d'une manière générale, la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes du bilan. »

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Cet amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

L'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement, adopté par l'assemblée délibérante, sert à déterminer le montant des dotations à inscrire, chaque année, au budget. L'amortissement concerne les immobilisations corporelles ou incorporelles inscrites au bilan.

L'amortissement est un élément de sincérité du budget. C'est une dépense obligatoire à inscrire dès le budget primitif. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, réforme, destruction). Le

plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien, modification qui doit faire l'objet d'une délibération. L'assemblée peut fixer un seuil unitaire en-deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide ne seront pas amorties.

La Ville de Dinan a fixé, par délibérations de 1996 et 1997, les durées d'amortissement de ses immobilisations. Cette liste est devenue obsolète et incomplète. Il convient donc de la revoir et de fixer des durées d'amortissement compatibles avec les durées d'utilisation et les avancées techniques.

Les propositions faites par les services municipaux ont été soumises, pour avis, au Trésorier Municipal.

A la demande de la Commission des finances du 10 octobre 2017, le tableau a été revu conjointement avec la Commune de Léhon, et une délibération identique peut être adoptée dans chacune des communes, en vue de leur application par la Commune Nouvelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.



Considérant la nécessité de revoir et de fixer des durées d'amortissement compatibles avec les durées d'utilisation et les avancées techniques

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 10 octobre 2017, sous réserve d'une harmonisation avec la Commune de Léhon, en prévision de la fusion,

Vu l'avis favorable du comptable public,

Il vous est proposé d'approuver le tableau des durées d'amortissement des biens corporels et incorporels, pour les budgets principal et annexes de la Ville de Dinan, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme suit :

OBJET	durée
Logiciels	3
Automobiles et matériels roulants	7
Camions et véhicules industriels	8
Mobilier	10
Matériels de bureau, électrique, électronique	5
Matériels techniques	5
Matériels informatiques	3
Matériels classiques	8
Coffre-fort	30
Installation et appareils de chauffage	15
Appareils de levage, ascenseurs	25
Appareils de laboratoire	10
Appareils biomédical	5
Equipements de garage et atelier	12
Equipements des cuisines	10
Equipements sportifs	12
Installations de voirie	20
Illuminations de Noël	8
Plantations	15
Autres agencements et aménagements de terrains	15
Bâtiments légers et abris	10
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15
Réseaux câblés	15
Documents d'urbanisme visées à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5
Frais d'études non suivis de réalisation	5
Frais d'insertion non suivis de réalisation	1
Frais de recherche et de développement	5
Les subventions d'équipement versées :	
biens mobiliers, matériels ou études	5
biens immobiliers et installations	15
Biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 € TTC	1
Oeuvres et objets d'art	<b>non amortissable</b>
Fonds ancien des bibliothèques et musées	<b>non amortissable</b>

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** cette disposition.

Yannick Hellio présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Des questions ?

**Monsieur Didier Déru**

Je trouve la durée des amortissements particulièrement longue.

**Monsieur le Maire**

Ca c'est toujours le débat, certains trouvent cela trop long, d'autres trop court.

**Monsieur Didier Déru**

Classiquement, je prends juste deux cas, les logiciels techniquement sont souvent amortis sur un an, plan comptable PCG 82 et vous avez les véhicules, ce sont 4 à 5 ans. Après stratégiquement est-ce qu'on a plus intérêt à le faire durer ? Il faut se caler sur la durée de vie.

**Monsieur le Maire**

Dans les collectivités, on n'a pas forcément intérêt à réduire les amortissements.

**Monsieur Didier Déru**

Oui, mais on s'aperçoit que l'on a une rotation plus importante maintenant.

**Monsieur le Maire**

Bon écoutez, nous allons voter maintenant cette nomenclature.

Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

## **Affaire n°6**

### **OBJET : FINANCES – Dinan Agglomération – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) doit remettre son rapport évaluant le coût net des charges transférées aux communes dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert.

Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 9 octobre 2017 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2017. Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 23 octobre 2017.

Ce rapport, joint in extenso au présent rapport de synthèse, a pour objectif d'évaluer les charges transférées pour les compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier ou au cours de l'année 2017.

Concernant la Ville de Dinan, le rapport traite des points suivants :

### **Point n° 2 : Le transfert de Dinanbus à Dinan Agglomération**

Au titre de sa compétence obligatoire « organisation de la mobilité », la ville de Dinan a transféré à Dinan Agglomération son réseau de transport urbain Dinanbus.

Les deux agents affectés exclusivement au service ont été transférés à Dinan Agglomération. L'attribution de compensation versée à la ville de Dinan doit être diminuée du coût de la charge transférée.

Méthodologie proposée pour le transfert de charge :

- Montant de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Transport Urbains, constatée au CA 2016 de la ville de Dinan : 64 306€
- Montant d'assurances pris en charge par le budget général : 1 397,93 €
- Valeur annuelle de l'amortissement du bus (durée d'amortissement de 10 ans) : 12 099 €

Le montant de transfert de charges est ainsi évalué, en concertation avec la Ville, à la somme de 77 802,93 €.

Ce montant, fixé l'année N et non réévalué les années suivantes, viendra en déduction de l'attribution de compensation que Dinan Agglomération verse chaque année à la Ville :

AC initiale	884 197,56 €
Neutralisation fiscale 2017 (PFF)	+ 172 082,55 €
AC provisoire 2017 PFF	1 056 280,11 €
AC compétences	- 77 802,93 €
AC définitive 2017	978 477,18 €

Le conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 29 juin 2017, le montant d'attribution de compensation supplémentaire lié à la neutralisation fiscale.

### **Point n° 8 : FPIC - adoption des allocations de compensation**

L'intégralité des Conseils Municipaux a adopté la répartition dérogatoire libre affectant l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération et le principe du reversement par l'EPCI d'une AC égale au montant de droit commun du FPIC des communes en 2016 (perte de la bonification pour les communes de l'ex-Dinan Communauté) et répartition de la différence entre enveloppe droit commun 2016 et 2017 (105 000 €) entre les communes de l'ex CC du Pays de Matignon en fonction de la population légale. Cette opération est neutre pour la Communauté d'Agglomération.

Le FPIC reversé par Dinan Agglomération à la Ville de Dinan s'élève pour 2017 à 139 417 € (pour rappel, 179 827 € en 2016). Il aurait été de 126 202 € en régime de droit commun. Pour

la Ville de Dinan, la perte de recettes par rapport à 2016 est moins importante dans cette configuration dérogatoire (-40 410 €) que dans le FPIC de droit commun (-53 625 €).

La Commission des Finances, réunie le 29 novembre 2017, a donné un avis favorable.

\*  
\* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget principal Ville de Dinan pour l'année 2017,  
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 9 octobre 2017, approuvé par délibération du Conseil communautaire du Conseil Communautaire le 23 octobre 2017,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 novembre 2017,

Il vous est proposé d'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. du 9 octobre 2017 sur les charges transférées au titre de l'année 2017.

Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2017 s'élève à 978 477,18 €.

Le reversement du FPIC au titre de l'année 2017 est adopté pour un montant de 139 417 €.

Les recettes en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan 2017, en section de Fonctionnement – chapitre 73.

\*  
\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Yannick Hellio présente l'affaire.

#### **Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

#### **Affaire n°7**

#### **OBJET : FINANCES – Subventions à des associations**

Rapporteur : Maxime SACHET et Olivier BOBIGEAT

#### **Subvention CJS Ess'PRance**

Le dispositif de Coopérative Jeunesse de Services (CJS) est originaire du Québec. Cet outil d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif est en expérimentation en France depuis 2013. Les CJS sont un des rares outils qui préparent la jeunesse au monde du travail, démystifient la création d'entreprises et créent des vocations.

Le principe est simple : des jeunes de 16 à 18 ans (entre douze et quinze) mettent sur pied leur propre coopérative de travail afin d'offrir des services aux particuliers et entreprises tout au long de l'été. Outre la rémunération, la coopérative les initie au fonctionnement démocratique d'une entreprise, à l'organisation collective du travail, à la gestion coopérative et au fonctionnement du marché du travail.

Concrètement, la CJS produit une activité économique qui génère des salaires. Ils sont encadrés par deux animateurs. Pour les jeunes coopérants, il leur faut définir :

- les prestations vendues : livraison, jardinage, peinture, garde d'enfants de plus de 3 ans, archivages, déménagement, ménage, mise en rayon, classement et bien d'autres encore.
- calculer les prix,
- faire connaître leur offre de service,
- gérer les plannings,
- se répartir des fonctions de direction, de marketing, de comptabilité
- ainsi que les bénéfices.

Le comité local est composé de :

- Intercultura,
- ESS'PRance,
- CAE 22,
- Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- Les communes de Quévert, Lanvallay, St-Hélen et la ville de Dinan
- La Mission locale,
- Le Conseil de Développement du Pays de Dinan (commission jeunesse),
- Cordon Electronics,
- La caisse locale du Crédit Agricole,
- Dinan Agglomération,
- Club des Entreprises du Pays de Rance.

Les clés de réussite :

- Une implantation à l'échelle d'un territoire de vie
- Un comité local d'acteurs de terrain de secteurs divers avec au moins un acteur économique, un acteur de la jeunesse et de l'éducation populaire et un acteur territorial
- Une Coopérative d'Activité et d'Emploi (parrain économique) responsable juridique de l'activité et des jeunes, en appui sur le volet économique et entrepreneurial
- Une structure d'éducation populaire (parrain jeunesse) en appui sur la vie collective et l'animation
- 2 animateurs à temps plein recrutés localement et formés à la pédagogie d'éducation coopérative et au projet CJS.

Au-delà des porteurs du projet, la CJS est une construction partenariale qui implique tous les acteurs d'un territoire : entreprises, collectivités, associations, citoyens...

La CJS a fonctionné du 7 juillet au 25 août 2017. Quinze jeunes (de 16 à 18 ans) du territoire de Dinan agglomération (dont sept dinannais) ont participé à ce projet.

Les jeunes entrepreneurs ont occupé un local au 10 rue Thiers et ont proposé des services regroupés autour de cinq grands axes : l'aide et le soutien à la personne, l'entretien des milieux de vie, l'évènementiel, l'informatique et la cuisine.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 3 500 € au titre de l'exercice 2017.  
La Commission des Finances réunion le 29 novembre 2017 a donné un avis favorable.

### **Subvention Dinan Territoire Commerçant**

La Ville de Dinan a engagé un partenariat avec l'Association Dinan Territoire Commerçant – fédératrice à l'échelle du territoire communal et œuvrant à la défense des intérêts des commerçants et à la promotion du commerce local. Cette collaboration vise à favoriser et encourager les actions destinées à promouvoir et valoriser le commerce, l'artisanat et les savoir-faire locaux.

Une convention a été élaborée pour définir, à compter du 01/01/2018, les obligations de la Ville et de l'Association.

En 2017, un premier versement de 26 000 € euros a été effectué, un complément devant être versé pour participer au déploiement de l'application Boutik pour un montant de 4 000 €.

Le groupe de travail Commerce a émis un avis favorable à cette subvention.

\*

\* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal Ville de Dinan pour l'année 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 novembre 2017,

Vu l'avis favorable du groupe de travail Commerce,

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2017 :

- de 3 500€ à l'association CJS ESSP Rance
  
- de 4 000 € à l'association Dinan Territoire Commerçant

Les dépenses en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan 2017, en section de Fonctionnement – chapitre 65.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Maxime Sachet et Olivier Bobigeat présentent l'affaire.

### **Monsieur le Maire**

Des questions sur ces deux demandes de subventions ?

Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

## Affaire n°8

### Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour l'aménagement des espaces publics du secteur Gare

Rapporteur : M. le Maire

La procédure des autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) est un dispositif financier et comptable qui permet de s'engager juridiquement sur le montant global d'un programme pluriannuel, tout en n'inscrivant en crédit de paiement que les montants nécessaires au paiement des dépenses réalisées chaque année. Ceci évite de faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense d'investissement pluriannuelle, en se limitant aux seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Il faut préciser qu'une opération ne peut pas être engagée juridiquement et comptablement en l'absence de crédits suffisants inscrits au budget ou d'autorisation de programme-crédit de paiement.

#### **AP/CP n° 2 : maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour l'aménagement des espaces publics du secteur Gare**

Dans la continuité de l'étude de programmation urbaine menée en 2016 sur le quartier de la Gare de Dinan, il a été décidé de procéder à une consultation pour la maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour l'aménagement des espaces publics du secteur Gare. La mission de maîtrise d'œuvre porte sur 2 sites dont la voie ferrée constitue le point de jonction (cf. plan):

- Opération 1 « Sud Gare », de conception et réalisation
- Opération 2 « Nord Gare » de conception au stade esquisse et AVP, sans réalisation

Le montant prévisionnel des travaux de l'opération 1 « Sud Gare » a été estimé à 1 922 000€ H.T. Le cabinet Siam Conseils est assistant à maître d'ouvrage pour ces opérations.

A l'issue de la consultation, neuf candidats ont remis leurs offres qui ont été ouvertes le 13 novembre 2017. Conformément au règlement de consultation, les trois candidats sélectionnés sur la base des critères de sélection des offres ont été auditionnés le 1<sup>er</sup> décembre 2017. L'analyse finale des offres a été présentée à la Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 5 décembre 2017.

Lors de cette réunion, l'offre de Fouquet Architecture Urbanisme (F.AU) a été jugée la mieux-disante avec un montant de 155 520,20€ H.T., soit 186 624 24 € T.T.C.

La modification de l'AP/CP n° 2 relative au quartier Gare s'avère nécessaire dès 2017, pour permettre la signature du marché, prévue pour mi-décembre, et son engagement comptable. Le montant de l'Autorisation de Programme est ainsi fixé à 378 894 €, comprenant les crédits de paiement de 2015 à 2018. En outre, ce marché de maîtrise d'œuvre sera réalisé au cours de l'année 2018. Il convient donc d'ajuster les crédits de paiement 2018, à hauteur de 187 000€, pour permettre le mandatement des dépenses. Ces crédits de paiements seront inscrits au BP 2018.

L'AP/CP n°2 serait donc modifiée comme suit :

Libellé AP/CP	opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL CP
AP/CP n°2 Quartier Gare	opération 71	378 894 €	20 352 €	64 308 €	107 234 €	187 000 €	378 894 €

La Commission des finances, réunie le 29 novembre 2017, a émis un avis favorable.

\*  
\* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,  
Vu le budget principal Ville de Dinan,  
Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, en date du 5 décembre 2017 ;  
Il vous est proposé :

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec le cabinet F.AU pour le montant de 155 520,20€ HT, soit 186 624 24 € T.T.C., pour la mission de maîtrise d'œuvre des aménagements des espaces publics du secteur de la gare.

Article 2 : de modifier l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2 ainsi qu'il suit

Libellé AP/CP	opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL CP
AP/CP n°2 Quartier Gare	opération 71	378 894 €	20 352 €	64 308 €	107 234 €	187 000 €	378 894 €

Article 3 : La dépense en résultant est inscrite au budget principal Ville de Dinan.

Article 4 : d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions permettant de financer cette opération.



\*  
\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Yannick Hellio présente les affaires n°8 et n°9 en même-temps.

**Monsieur le Maire**

Il y a des questions ?

**Monsieur Didier Déru**

Il est d'où l'architecte ?

**Monsieur le Maire**

Nantes. Il a fait notamment le parvis de la gare de la Roche-sur-Yon pour ceux qui connaissent.

**Monsieur Jean Gaubert**

Juste un mot, cette multiplicité de délibérations sur les APCP, montre bien la complexité que je vous avais dit quand vous avez commencé là-dessus et ça n'apporte strictement rien.

**Monsieur le Maire**

C'est une demande de la Chambre Régionale des Comptes.

**Monsieur Jean Gaubert**

Il y a des demandes que l'on ferait bien de ne pas écouter, c'est de l'administration et c'est aussi du travail supplémentaire pour les collaborateurs.

**Monsieur le Maire**

Je suis assez d'accord, il faut le reconnaître.

**Monsieur Jean Gaubert**

Moi qui ai un peu d'expérience, un peu plus que vous encore, je suis loin d'avoir appliqué toutes les observations de la Chambre Régionale des Comptes et même de la Cour des Comptes, là où je suis aujourd'hui. Quand j'estime qu'elles ne sont pas fondées, je m'en affranchis sans problème.

**Monsieur le Maire**

On est au moins dans un état de droit. Mais cela permet quand même d'avoir une visibilité sur l'exécution des programmes, ça aussi ses avantages qu'il ne faut pas nier, même si c'est un peu complexe d'usage, notre service financier les maîtrise parfaitement. Odile Miel-Giresse avait quelques précisions à apporter.

**Madame Odile Miel-Giresse**

Oui et en même temps ça me permet de faire un lien sur ce qui a été dit avant, sans vouloir engager un débat quel que ce soit. Cette maîtrise d'œuvre sera faite en lien avec ce qui sera ressorti de l'étude mobilité. Pour revenir à votre question des transports Mme Missir, j'ai un petit temps de retard mais je rattrape le coup, Mme Vidal qui est la technicienne de Dinan Agglomération sur les transports sera donc associée sur la suite des événements.

**Madame Stéphanie Missir**

Les lycées et collèges aussi, s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire**

Oui, ils seront consultés, notamment sur la mise en place de la politique transport.

Je vous propose de voter ces deux affaires en même-temps. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non, je considère que ces affaires sont adoptées.

### **Affaire n°9**

#### **Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2017 – Projet de mise en valeur du Château**

Rapporteur : M. le Maire

La procédure des autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) est un dispositif financier et comptable qui permet de s'engager juridiquement sur le montant global d'un programme pluriannuel, tout en n'inscrivant en crédit de paiement que les montants nécessaires au paiement des dépenses réalisées chaque année. Ceci évite de faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense d'investissement pluriannuelle, en se limitant aux seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Il faut préciser qu'une opération ne peut pas être engagée juridiquement et comptablement en l'absence de crédits suffisants inscrits au budget ou d'autorisation de programme-crédit de paiement.

#### **AP/CP n°3 Projet de mise en valeur du Château**

En 2014, la Ville de Dinan décidait d'un important programme de mise en valeur de son Château comprenant des travaux de restauration, la mise en place d'une scénographie originale et la construction d'un espace d'accueil contemporain.

Depuis trois ans, le départ des collections du musée, une nouvelle stratégie de communication ainsi qu'une offre de médiation renforcée a permis une évolution notable de la fréquentation qui est passée de 19 421 visiteurs pour la saison 2013 à 40 644 visiteurs pour la saison 2017.

Le programme de restauration du Château de Dinan a été confié à l'Architecte du Patrimoine Christophe Fagault, de l'agence YLEX. Les travaux concernés par ce programme sont de différentes natures et comportent :

1. Des travaux permettant d'améliorer la sécurité et l'accessibilité du monument
2. La mise aux normes de l'ensemble des installations électriques
3. Des travaux d'entretien et de restauration
4. Des travaux de valorisation permettant d'offrir aux visiteurs une meilleure lecture du monument.

La commission des Marchés, réunie le 23 novembre 2017, a choisi les entreprises pour la réalisation des travaux d'entretien et de mise en valeur du château, pour un montant total de 542 034,29 € T.T.C.

Le début des travaux est prévu pour le mois de décembre 2017. Ils se poursuivront de manière discontinue en 2018 et 2019 afin de permettre de maintenir l'ouverture du Château au public.

Le programme de mise en valeur du Château étant financé par l'AP/CP n°3, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 550 000 € pour permettre l'engagement comptable des marchés.

Les AP/CP seraient donc modifiées comme suit :

Libellé AP/CP	Opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
AP/CP n°3 Château	Opérations 53 et 61	1 088 384		47 623 €	490 761 €	550 000 €	1 088 384 €

La Commission des finances, réunie le 29 novembre 2017, a émis un avis favorable.

\*  
\* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal Ville de Dinan,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 29 novembre 2017,

Il vous est proposé

- Article 1 : de modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants :

Libellé AP/CP	Opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
AP/CP n°3 Château	Opérations 53 et 61	1 088 384		47 623 €	490 761 €	550 000 €	1 088 384 €

- Article 2 : d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions permettant de financer cette opération.

\*  
\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Yannick Hellio présente les affaires n°8 et n°9 en même-temps.

## Affaire n°10

### PERSONNEL – Tableau des effectifs - Création d'un emploi de chef(fe) de projet technique des systèmes d'information

Rapporteur : M. le Maire

En début d'année, la mairie a missionné le centre de gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) pour effectuer un audit et élaborer un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI). Les objectifs de la Mairie étaient les suivants :

- Mener un état des lieux du système d'information
- Mettre en cohérence l'ensemble des outils informatiques métiers
- Rationaliser les modes de production des données
- Définir, au regard des technologies informatiques actuelles, les orientations stratégiques susceptibles de s'intégrer dans le plan de développement de la Ville de Dinan
- Construire un projet dynamique de modernisation du schéma directeur informatique en mettant en place un phasage pluriannuel ou fonctionnel des orientations stratégiques

Au vu des faiblesses du système d'information (SI) actuel et des impacts des évolutions à venir, le CDG 22 estime prématuré d'envisager un Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) et préconise un Schéma Directeur Informatique (SDI) sur la période 2018-2021.

L'objectif d'un SDI est de rappeler la stratégie de la ville de Dinan, d'analyser l'existant, de lister les opportunités, de décliner la stratégie du système d'information et de mettre en œuvre le plan d'actions (identification des projets avec priorisation et estimation des coûts et charges, chainage des projets et calendrier, réalisation des fiches projets).

D'ores et déjà, à l'issue du diagnostic, les priorités suivantes sont ressorties :

- Audit du réseau – comprendre les lenteurs
- Évolution du logiciel de messagerie
- Pilotage du Système d'information
- Mise à niveau de la sécurité du Système d'information

Actuellement, la gestion, l'installation, la maintenance et l'assistance du système informatique est assurée par M. Gwendal Huet et par un prestataire extérieur (Infrareso). Ce dernier facture 33 600 € TTC par an pour une assistance téléphonique de 8h à 18h et 2 demi-journées de présence par semaine.

Le CDG 22 conseille de ne pas renouveler le contrat avec le prestataire informatique et de procéder au recrutement d'un(e) chef(fe) de projet technique des systèmes d'information. En effet, le pilotage du système d'information et la mise à niveau de la sécurité du système d'information ne sont pas ou peu assurés. Le responsable informatique de la mairie est surchargé et le prestataire n'exerce pas la plénitude de ses missions. De plus, la création de la commune nouvelle nécessitera de disposer des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Ce poste pourrait être pourvu par un agent de catégorie A de la filière technique (cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux) ou B (cadre d'emploi des techniciens territoriaux).

Sa mission sera notamment de garantir l'opérationnalité et la sécurité des systèmes informatiques, de recueillir les besoins et de piloter les évolutions technologiques.

Son activité consistera, en appui de l'informaticien déjà en place, à :

- Evaluer les besoins des utilisateurs et les traduire en solutions techniques
- Piloter des projets d'acquisitions en matériels et logiciels informatiques et prestations
- Définir, adapter et mettre en œuvre des processus, procédures et protocoles informatiques afin d'optimiser l'organisation des flux informatiques au sein de la collectivité
- Élaborer des outils et des méthodes destinées à assurer la fiabilité, la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des systèmes d'information
- Gérer, coordonner et animer des activités ou des projets transversaux informatiques, en relation avec d'autres services
- Déterminer, évaluer et gérer le budget nécessaire au déploiement de la politique informatique
- Assurer la veille juridique, technologique et fonctionnelle sur les marchés et produits informatiques.

\*

\* \*

Par conséquent, il vous est proposé :

1. d'approuver la création d'un poste de chef(fe) de projet technique des systèmes d'information qui pourrait être pourvu par un agent de catégorie A de la filière technique (cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux) ou B (cadre d'emploi des techniciens territoriaux) à compter du 01/04/2018 ;
2. considérant la nature des fonctions et dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté dans les conditions prévues par la Loi - d'appliquer les dispositions de l'article 3-3 2° de la Loi statutaire 84-53 du 26 janvier 1984 qui permettent le recrutement d'un contractuel de niveau catégorie A pour 3 ans maximum renouvelable une fois - d'adosser sa rémunération à celle des ingénieurs (traitement indiciaire et régime indemnitaire). Sa rémunération suivra l'évolution des traitements des fonctionnaires territoriaux ;
3. de modifier le tableau des effectifs du personnel en ce sens ;
4. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Des questions ?

**Monsieur Bruno Bertier**

Le matériel informatique de la ville, nous en sommes propriétaires ou locataires ?

**Monsieur le Maire**

Je crois que c'est les deux. Gwendal, venez comme ça vous allez pouvoir répondre aux questions.

**Monsieur Bruno Bertier**

Je n'ai pas terminé, parce que suivant la réponse, je vais avoir une autre question.

**Monsieur Gwendal Huet (service informatique)**

En ce qui concerne le matériel informatique nous en sommes principalement propriétaires, nous passons locataires sur une partie du parc, plus précisément des photocopieurs qui sont passés en location au cours de cette fin d'année.

**Monsieur Bruno Bertier**

Si je vous pose cette question, c'est que de plus en plus les entreprises vont sur des modes de location, car les technologies vont tellement vite. Aujourd'hui, dès que vous achetez votre matériel, le lendemain il est obsolète, est-ce qu'une réflexion est menée sur le sujet ? Franchement, je pense que l'avenir est là, le matériel informatique devra être en location.

**Monsieur le Maire**

Complètement d'accord, le matériel devient de plus en plus obsolète. Ce sera d'ailleurs l'objet de ce poste de réfléchir à l'évolution de notre système informatique et de passer à davantage de location, car les outils sont très rapidement obsolètes.

**Monsieur Didier Déru**

Ca veut dire qu'avec ce poste-là, il n'y aurait plus de prestataire informatique ?

**Monsieur le Maire**

C'est ça, il n'y aura plus Infra réseau.

**Monsieur Didier Déru**

D'accord, mais il y aura une astreinte ?

**Monsieur le Maire**

La personne sera d'astreinte, c'est-à-dire que oui, elle sera bien évidemment sur le temps d'ouverture des bureaux, on ne pourra pas intervenir en dehors des horaires de la mairie sur les postes informatiques et en principe, ils n'ont pas à fonctionner.

**Madame Véronique Bonnefond**

Juste une petite question sur le poste, quel est le positionnement de Gwendal par rapport à ce chef ? Est-ce que Gwendal dépendra de ce contractuel ou est-ce que se sont deux entités différentes pour le service informatique ?

**Monsieur le Maire**

Je crois que ce sont deux postes différents. On est sur un profil un peu plus stratégique, de réflexion sur la personne que l'on va recruter. Gwendal étant sur la gestion quotidienne. Je vais le dire en sa présence, Gwendal fournit un travail de très grande qualité, tout à fait considérable, il est mobilisé au quotidien par tout le monde. Je me demande d'ailleurs comment il fait pour répondre, aller dépanner l'ordinateur de la Bibliothèque, passer à l'Atelier du 5 Bis, rencontrer un prestataire... Clairement, on ne peut pas continuer comme ça, donc il y aura un travail en concertation, un binôme. Si l'on passe sur un agent de catégorie A, l'autre aura forcément un pouvoir hiérarchique, mais c'est clairement un binôme qu'il faut mettre en place.

**Madame Stéphanie Missir**

Ce n'est pas mon habitude, mais je vais utiliser cela. Après dix ans dans un cabinet de conseil après avoir monté un centre d'appels pour la Poste, au niveau national, moi je pense qu'il serait préférable d'indiquer sur la fiche de poste : la téléphonie, le système informatique et la téléphonie. Ce sont deux outils qui sont de plus en plus liés et si on est à un niveau d'analyse, je pense que c'est intéressant et un grand gain pour la ville de lier les deux.

**Monsieur le Maire**

Tout à fait d'accord.

**Monsieur Jean Gaubert**

On a déjà eu l'occasion d'évoquer cela pour d'autres sujets, mais la difficulté que l'on a dans les petites communes, contrairement à une entreprise, c'est que le régime fiscal n'est pas le même. Pour une commune, on ne récupère pas la TVA.

**Monsieur le Maire**

Si on fait de la location.

**Monsieur Jean Gaubert**

Si on fait de la location. Quand on est une entreprise, on récupère la TVA, sachant que ça change quand même car quand on est à 20% de TVA, le calcul ne peut plus être le même. Après, la bonne solution pour moi, je la pratique ailleurs, c'est quand même d'être propriétaire, mais d'avoir un contrat de maintenance bien bouclé dès le départ. Il ne faut pas penser que nos services pourront tout faire, parce que les matériels ont des spécificités particulières, ce qu'on achètera aura des spécificités particulières et là aussi, j'ai eu beaucoup d'expérience, il vaut mieux avoir un contrat de maintenance avec l'entreprise qui nous a fourni. Si vous prenez un contrat de maintenance avec un autre, c'est ce que vous dira le Chambre Régionale des Comptes, c'est de prendre avec une autre, mais elle ne sera pas là, quand il faudra arbitrer lorsqu'une entreprise dira : « ce n'est pas moi, c'est l'autre ».

**Monsieur le Maire**

On a des contrats de maintenance essentiellement sur nos logiciels, plus que sur notre matériel.

**Monsieur Bruno Bertier**

Moi, je trouve dommage l'approche par la TVA de Jean Gaubert sur une question comme celle-ci, très honnêtement. Peut-être qu'à une époque ça le valait, aujourd'hui, votre matériel est obsolète dès le lendemain, être locataire, avec un prestataire de services derrière, très franchement c'est l'avenir, il faut aller vers cela impérativement.

**Monsieur le Maire**

Il y a un vrai enjeu là-dessus, dans des mairies comme la nôtre, sur l'évolution de notre matériel informatique

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie

**Affaire n°11**

**OBJET - URBANISME - Réfection partielle d'une façade d'immeuble- Demande de subvention de M. Jonathan MASSON**

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

L'immeuble sis 27 rue Haute-Voie est situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Il y est répertorié « à conserver et à restaurer ».

Par arrêté municipal en date du 16/01/2017, M. Jonathan MASSON, représentant de la copropriété, a obtenu l'autorisation de procéder à des travaux de réfection de la façade très dégradée en rez-de-chaussée de l'immeuble. Il s'agit d'un appartement propriété de l'association costarmoricaïne d'accompagnement et de protection.

Par courrier en date du 06/02/2017, il sollicite une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 15 299€ T.T.C. Ces travaux seront réalisés par ABL Aménagements de Quévert, Tyny Peintures de Jugon les Lacs et BBS Menuiserie de Quévert.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10 % du montant TTC des travaux (soit 1 530€).

La Ville de Dinan pourrait participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 10 % du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 14/09/2017,

Il vous est proposé d'accorder à M. MASSON une subvention s'élevant à la somme de 1 530 € (mille cinq cent trente euros).

Cette somme sera inscrite au budget principal 2017 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

\*  
\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **par 31 voix POUR, 1 voix CONTRE** (Mme Paulange) et **1 abstention** (M. Jouneau) cette disposition.

Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Des abstentions ? Des oppositions ?

**Monsieur Bruno Bertier**

Tatiana Paulange votant toujours contre, je voterai contre en son nom.

**Monsieur le Maire**

D'accord, je vous remercie.

## **Affaire n°12**

### **AFFAIRES GENERALES – Travaux de remplacements des pontons flottants, des catways et des bornes eau et électricité du port – demande d'approbation des crédits supplémentaires**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le port de Dinan est historiquement une voie de circulation privilégiée entre le domaine maritime et fluvial. Il occupe la place de pivot entre le réseau navigable de l'estuaire et les canaux de Bretagne.

L'état actuel des installations du port n'est plus satisfaisant, la flottabilité précaire des pontons, le platelage en bois détérioré engage la sécurité des plaisanciers. Ce projet permet de réhabiliter totalement la capacité d'amarrage du port, de moderniser les réseaux pour une alimentation eau-électricité accrue pour le confort à bord et d'avoir les services nécessaires à l'accueil des touristes-plaisanciers.

Plus précisément, ces travaux consistent dans le remplacement de 292 mètres de pontons flottants, de 20 catways et de 20 bornes électricité/eau. Cet aménagement, qui sera en place pour la saison estivale 2018, comprendra en synthèse les étapes suivantes :

- Déplacement des bateaux

- Démontage et évacuation des pontons
- Installation des pontons neufs
- Installation des bornes eau/électricité
- Finition contrôle et rangement

Les pontons existants les moins dégradés seront réinstallés dans la continuité de la rue du quai pour accroître la capacité d'accueil des visiteurs de courte durée.

L'enveloppe prévisionnelle prévue pour cette opération s'élève à 295 990 € HT (le budget annexe du Port est géré hors taxe), dont le financement se répartit de la manière suivante :

- Etat - DETR : 30 %
- Région - Contrat de partenariat : 30%
- Département - Contrat de territoire : 8,11%
- Commune : 31,89%

Au budget 2017, au chapitre 23 (travaux), des crédits ont été inscrits à hauteur de 199 251,79 €. Ce montant est insuffisant pour permettre l'engagement comptable, sur l'exercice 2017, des marchés de travaux qui vont être signés après attribution par la Commission d'appel d'Offres du 8 décembre 2017. Il est donc nécessaire, par décision modificative, d'inscrire des crédits supplémentaires, à hauteur de 96 738,21 €.

En outre, il faut inscrire des crédits pour 1 000 €, au chapitre 20, pour les dépenses liées aux frais de la consultation (frais de publication de l'avis d'appel à la concurrence).

A ce stade du projet, le besoin en crédits supplémentaires est de l'ordre de 97 800 €.

Pour couvrir ce besoin, il est proposé, par décision modificative n°2 du budget annexe du Port :

- De réduire les crédits inscrits au chapitre 21 : - 86 382 €. Ces crédits sont en effet disponibles, à la suite de la résiliation du marché des bornes.
- D'augmenter les crédits inscrits en recettes d'investissement, au chapitre 13, du fait de l'obtention d'une subvention pour lesdits travaux, d'un montant de 65 097 €.

Pour équilibrer la décision modificative n° 2, il est proposé d'inscrire les crédits suivants en dépenses d'Investissement :

- 1 000 € au chapitre 20
- 150 479 € au chapitre 23

La proposition de DM n°2 du budget annexe du Port se résume comme suit :

Investissement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
frais d'annonces pour la consultation du marché public	Chap 20 - 2033		1 000,00 €		
Marchés de travaux de réaménagement des pontons - crédits supplémentaires	Chap 23 - 2315		150 479,00 €		
crédits disponibles (ex marché bornes)	chap 21 - 2153	-86 382,00 €			
subvention supplémentaire DETR	chap 13 - 1311				65 097,00
		<b>-86 382,00 €</b>	<b>151 479,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 097,00 €</b>
		<b>65 097,00 €</b>		<b>65 097,00 €</b>	
		<b>0,00 €</b>			

La commission des finances du 29 novembre 2017 a donné un avis favorable.

\*

\* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe Port de plaisance,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 29 novembre 2017,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en Investissement,

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Port de plaisance 2017 telle que figurant dans le tableau ci-après :

imputation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Chap 20 - 2033		1 000,00 €		
Chap 23 - 2315		150 479,00 €		
chap 21 - 2153	-86 382,00 €			
chap 13 - 1311				65 097,00
	<b>-86 382,00 €</b>	<b>151 479,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 097,00 €</b>
	<b>65 097,00 €</b>		<b>65 097,00 €</b>	
	<b>0,00 €</b>			

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** cette disposition.

Olivier Bobigeat présente l'affaire

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions,

Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **Affaire n°13**

#### **PORT – Adoption d'un tarif pour l'occupation du port de Dinan par un bateau exerçant une activité bateau-école**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

L'entreprise CAP FLO (inscrit régulièrement au RSC sous le numéro 828161307) souhaitant développer une activité professionnelle de formation au permis bateau à Dinan, a sollicité la ville pour un abonnement de longue durée sur le plan d'eau du Port.

Devant l'intérêt que suscite cette activité pour l'animation du port de Dinan, il convient de fixer un tarif pour l'occupation et l'utilisation des équipements portuaires par le bateau assurant cette activité. Au regard des différentes occupations à titre professionnel existantes au port de Dinan, la redevance à acquitter pour l'exercice de cette activité pourrait être fixée à 900 euros pour l'année 2017.

La Commission des finances, réunie le 29 novembre 2017, a donné un avis favorable.

\*

\* \*

Ainsi, il vous est proposé :

1. d'approuver l'adoption d'un tarif de 900 euros pour l'occupation d'un bateau au port de Dinan exerçant une activité professionnelle de formation au permis bateau, pour l'année 2017.
2. d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Monsieur Jean Gaubert**

Il fait bateau-école dans le port de Dinan ou en mer ?

**Monsieur le Maire**

Dans le port de Dinan.

**Monsieur Jean Gaubert**

C'est simplement le permis fluvial alors ?

**Monsieur Olivier Bobigeat**

Non, les deux.

**Monsieur Bruno Bertier**

Il faut savoir que l'on peut avoir le permis bateau « mer », parce que le Mayennais que je suis, après Pluduno, on va faire le tour de table, même à Laval sur la Mayenne, vous pouvez passer un permis bateau « mer ».

**Monsieur Jean Gaubert**

Un permis côtier quoi.

**Monsieur Olivier Bobigeat**

C'est la même conduite pour le permis fluvial, côtier ou le permis hauturier, ça peut être passé sur n'importe quels plans d'eau.

**Monsieur Jean Gaubert**

Je ne savais pas. Je suis d'ailleurs passé dans le quartier de la Saint-Jean ce week-end, j'ai vu le panneau « permis-bateau » est déjà mis, je me suis dit ; « c'est bien pour le quartier, ça change l'image ».

**Madame Stéphanie Missir**

Juste une question, là c'est la partie « argent » qui me pose question. 900€, c'est intéressant mais combien paient les autres ? Ca aurait été pertinent d'avoir un tableau comparatif, avec les différentes typologies.

**Monsieur le Maire**

Ce sont sensiblement les mêmes tarifs, là on est au prorata temporis sur les quelques mois d'occupation. L'ensemble des tarifs seront remis à plat dans le cadre de la commune nouvelle, puisque bien évidemment, il faudra que l'on ait des tarifs applicables sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle. Là, on est partis sur les tarifs adoptés en 2017, sur les mois de l'année, c'est depuis le mois de mai.

**Monsieur Olivier Bobigeat**

Il est difficile de comparer les unités, certaines font l'objet d'une concession, d'autres sont beaucoup plus grosses, nous avons un bateau qui doit faire aux alentours de 5m, on a le JAMAN dans le port de Dinan qui fait 20m, donc c'est difficile de comparer.

## Monsieur le Maire

Je vous rappelle que nous avons revu tous les tarifs du port, c'est Nicolas Le Borgne qui avait rapporté l'affaire et il y a eu un vrai débat en commission. Là on ne fait appliquer les tarifs qui ont été adoptés.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

## Affaire n°14

### ATTRACTIVITÉ – Convention de partenariat entre la Ville de Dinan et l'Association Dinan Territoire Commerçant

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

La Ville de Dinan, dans le cadre de sa politique volontariste de soutien au développement de l'activité économique, favorise et encourage les actions destinées à promouvoir et valoriser le commerce, l'artisanat et les savoir-faire locaux.

La Ville entend marquer davantage son engagement aux côtés des commerçants, non seulement source de création de richesses et d'emplois, mais aussi véritables acteurs contribuant à la qualité du cadre de vie et au dynamisme de notre ville.

Ainsi, la mise en œuvre d'un partenariat entre la Ville de Dinan et l'Association Dinan Territoire Commerçant – fédératrice à l'échelle du territoire communal et œuvrant à la défense des intérêts des commerçants et à la promotion du commerce local – permet-elle de soutenir davantage les activités économiques de la Ville de Dinan.

Une convention a donc été élaborée. Elle engage l'Association Dinan Territoire Commerçant à mener, en partenariat avec la Ville, un programme d'actions visant à promouvoir l'ensemble des activités économiques du territoire.

Elle sera conclue pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2018. Elle sera ensuite renouvelable annuellement 2 fois, à la demande des parties.

\*

\* \*

Il vous est proposé :

- 1) d'approuver la convention de partenariat devant intervenir avec l'Association Dinan Territoire Commerçant pour la mise en œuvre du programme d'actions visant à l'animation commerciale du territoire, sous réserve des modifications apportées en séance, à savoir :
  - Dans l'article 4 : « *la subvention sera inscrite au budget principal, par une délibération prise à l'occasion du vote du budget.* »
  - Dans l'article 8 : « *le remboursement de la subvention trop perçue, au prorata temporis* »

2) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention,

La dépense en résultant est prévue au budget principal Ville de Dinan.

\*

\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire

### **Monsieur le Maire**

Des questions ?

### **Madame Stéphanie Missir**

C'est à chaque fois au nom de la modernisation, de la croissance, de l'égalité des chances, de l'économie, que nous ouvrons les commerces de détail le dimanche. De 5 dimanches, on passe à 12 maintenant, il n'y aura toujours pas de majoration pour les salariés qui vont travailler ou alors une possibilité de refuser ? C'est extrêmement difficile lorsque l'on est salarié d'avoir cette possibilité, c'est écrit dans la loi pourtant.

Plus qu'une question économique, ce n'est pas plutôt un choix de société que nous faisons lorsque nous accordons ces dimanches ? Aujourd'hui, le secteur du commerce et des services représente 6 millions de travailleurs, la généralisation du travail dominical serait un changement pour notre société et lourd de conséquences.

Le dimanche est un jour réservé à la pratique du sport, à des pratiques culturelles, à une activité culturelle ou à la vie associative, elle va être remplacée par quoi ? Par des dimanches au supermarché, des dimanches dans les boutiques, des dimanches à faire des dépenses ?

Je vous rappelle que les achats qui seront faits le dimanche ne seront pas ceux qui seront faits le samedi, comme les achats qui seront faits en semaine, les budgets ne sont pas extensibles dans les familles.

On nous dit que c'est sur la base du volontariat, mais on sait que quand on est salarié, c'est extrêmement difficile. Nous savons aussi que les petits patrons, qui n'ont pas de salariés vont de sentir obligés sur ces décisions. Nous voulons comme société une société où l'on travaille non-stop ? L'impossibilité d'avoir une vie de famille, de voir ses amis, d'échanger, pour moi, on peut prendre la décision de ne pas prendre cette dérogation aujourd'hui. N'accordons pas cette dérogation, je le demande franchement à l'ensemble du conseil municipal d'avoir cette préoccupation, de savoir ce que les gens souhaitent dans leur vie, et certainement pas aller dans un supermarché ou un commerce le dimanche.

### **Monsieur Bruno Bertier**

En ce qui nous concerne, Tatiana Paulange, Christine Laisné et moi-même, nous sommes contre la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche. Maintenant, aller contre l'attractivité de la ville en période estivale, en période de soldes et en période de Noël, je crois que c'est se tirer une balle dans le pied tout simplement.

Evidemment, nous voterons cette délibération, le jour où la délibération ira au-delà, notre position pourra être différente. Là, c'est quelque chose qui existe déjà, ce n'est pas une nouveauté, donc oui, il faut favoriser l'attractivité avec plus de 6 millions de chômeurs dans

ce pays, on ne va pas aller à l'encontre, alors que d'autres communes de même dimension le font.

### **Monsieur Jean Gaubert**

C'est un sujet très compliqué. Stéphanie vient d'évoquer un aspect important, l'aspect de la société, l'aspect du « volontariat des salariés » qui est une vraie question.

J'avoue que pendant longtemps, quand j'étais parlementaire, j'ai défendu ces arguments et je ne le regrette pas. Le seul problème est que je constate aujourd'hui que les habitudes de nos concitoyens changent et que l'un des problèmes aujourd'hui, c'est qu'en fait il y en a qui disent qu'ils ne veulent pas aller dans les commerces le dimanche, mais profitent surtout quand il ne fait pas beau de faire les courses sur internet, parce que sur internet, c'est ouvert 24h/24. C'est une vraie difficulté que nous avons aujourd'hui, ce n'est plus la concurrence entre la grande surface et le petit commerce. Très clairement, il y a des gens qui disent : « Amazon, ça marche 24h/24 », les autres aussi. Tout ce qui nous sollicite aujourd'hui, est une vraie question. J'avoue que je suis très mal à l'aise sur ce dossier, je le dis très clairement. D'un côté, je n'oublie pas les combats que j'ai menés, « non, ce n'est pas possible qu'on le fasse ». Je me souviens à l'Assemblée Nationale avec René Couanau, qui était pourtant le Maire de Saint-Malo et qui tenait le même discours que moi, à l'époque on pouvait le faire. Aujourd'hui, les choses ont changé, on se le permet et beaucoup vont le faire. Moi, je vais m'abstenir là-dessus, je ne suis pas sûr que les deux premiers dimanches de juillet, sauf si ce sont les soldes sont nécessaires, surtout que ce ne sont pas encore les vacances scolaires, on aurait pu sans passer.

### **Monsieur Charles Pasino**

Je suis grosso modo d'accord avec Stéphanie. Je rigole un peu, car M. Bertier, l'an dernier était absolument contre. L'an dernier, j'étais d'accord avec vous M. Bertier, mais là je ne suis pas d'accord. Ceci dit pour le nombre de chômeurs, ce ne sont pas quelques emplois le dimanche qui vont le boucher le trou, il ne faut pas exagérer non plus. Effectivement, le déplacement des achats le dimanche est tout à fait spécieux, quand on achète le dimanche, c'est que l'on n'a pas eu le temps de le faire dans la semaine, mais bon, une carte postale, ça s'achète quand on veut et un paquet de pâtes, si on l'a oublié, on mange autre chose ou au pire, on ouvre une boîte de sardines.

### **Monsieur Michel Forget**

Je ne reviens pas sur les arguments évoqués, donné, par Stéphanie avec lesquels je suis d'accord. Je pense effectivement, est-ce qu'il faut que l'on offre comme horizon la consommation avec notre pseudo idée de la croissance. Moi, ce qui me pose question, c'est que chaque année rituellement, cela revient. On n'a jamais aucune évaluation au niveau du commerce dinannais, jamais aucun chiffre sur le nombre d'emplois créés, sur le chiffre d'affaire généré, par type de commerces, etc. Quand on rencontre certains commerçants de Dinan, quand on leur parle de l'ouverture du dimanche, certains disent : « j'ai vu quelques promeneurs rentrer, je n'ai pas vendu grand-chose », tout dépend du type de commerce. Moi je pense que ce ne serait pas inutile au moins une fois, de nous présenter les chiffres sur ces questions-là

Sur ce que disait Jean Gaubert tout à l'heure, internet fonctionne le dimanche, oui, il fonctionne hélas 24h/24, ça veut dire quoi ? Qu'il faut ouvrir le soir, faire des nocturnes, ouvrir 24h/24 comme dans certaines villes ? Je crois qu'à un moment, il faut s'interroger réellement et sur l'acte d'achat aussi, je crois qu'il faut que l'on en discute avec nos concitoyens, nous

même que l'on s'interroge et que l'on se remette en question sur notre acte d'achat, même quand on va à l'extérieur. Quand on est nous-même occasionnellement dans une ville, pour peu que l'on se trouve à manger ou à consommer etc. Il y a un certain nombre de choses, je ne crois pas que ce soit justifié.

**Monsieur Didier Déru**

A chaque fois sur ce dossier-là, il y a des positions qui sont trans groupe et qui sont passionnées, j'ai même vu des fois, des votes à bulletins secrets.

**Monsieur le Maire**

Ce que l'on ne fera pas ce soir.

**Monsieur Didier Déru**

Sauf si quelqu'un le demande M. le Maire.

**Monsieur le Maire**

Je crois même que c'est plus que 1.

**Monsieur Didier Déru**

On peut réfléchir là-dessus, mais bon... Moi je retiens plusieurs choses, c'est une véritable question, mais les citoyens, quand vous regardez les commerces le dimanche, ils y vont. On peut les empêcher, mais on ne fera pas le débat ici, mais si les citoyens veulent y aller, est-ce qu'on a la capacité, l'autorité pour leur dire : « vous n'irez pas » ? Que l'on est un débat national là-dessus, oui, localement on ne peut pas. Pourquoi on ne peut pas l'avoir ? Jean Gaubert l'a esquissé avec ceux qui vont sur internet, mais on va l'esquisser vers nos voisins. On parlait tout à l'heure vers où on va aller si on n'ouvre pas le dimanche ? Moi les commerces individuels, j'évite, par conviction d'aller faire mes courses le dimanche, c'est une démarche purement personnelle, j'essaie de faire autrement. On ne peut pas aller contre l'évolution des choses, c'est quelque chose de fondamental. Si on veut avoir un débat, c'est au niveau national que l'on doit l'avoir, on est coincé, on ne peut pas faire autrement que de s'aligner sur les pratiques des autres personnes, parce qu'autrement on se tire une balle dans le pied.

**Monsieur Maxime Sachet**

Je voulais soulever une chose à laquelle on ne pense pas forcément, j'ai travaillé près de dix ans tous les dimanches en restauration, dans ce cas-là, en poussant la chose, on ferme les restaurants, les activités de loisirs, les parcs. Je pense que les personnes qui ne travaillent pas le dimanche, ne trouveraient pas le même intérêt à avoir leur dimanche du fait. Je pense vraiment que 12 dimanches dans l'année, Olivier peut sortir les chiffres, tout le monde n'ouvre pas, il y a aussi les patrons qui travaillent et qui choisissent bien leur activité, ce ne sont pas forcément les salariés à qui s'est imposé. Je pense que l'impact est moindre que par rapport à d'autres activités, je ne parle pas des pompiers, des urgentistes, des gendarmes, etc, on comprend bien la nécessité de les avoir et l'engagement. Mais je pense que c'est plutôt léger après une généralisation, peut-être pas non, mais 12 dimanches par an, je pense que l'on ne fait pas grand mal.

### **Monsieur Olivier Bobigeat**

Pour ma part, moi j'ai une femme qui est hospitalière, cela va faire 20 ans que nous sommes mariés, elle travaille un dimanche sur deux. C'est vrai que ce n'est pas toujours évident pour la famille, pas toujours évident pour les conjoints, mais en contrepartie, elle a d'autres avantages et c'est toujours un ensemble.

Maintenant culturellement, intellectuellement, je ne suis pas pour l'ouverture le dimanche. Mais il me semble que vous n'avez pas forcément la définition du mot « concurrence », il n'y a pas de grandes entreprises à part les services de l'Etat qui ont le monopole, il y a une concurrence qui est très dure et on a des commerces qui sont parfois en mode survie. C'est important de leur donner la possibilité de garder les clients à Dinan que de les voir partir à Saint-Malo, ça peut simplement leur permettre de rester et de survivre.

On est dans une globalisation, on a des gens qui consomment sur internet, 20% du marché actuellement sur des produits consommés, 30% pour la culture, c'est énorme, il faut s'adapter à ce genre de chose. C'est une possibilité qui est donnée aux commerces, ce n'est pas une obligation. Je vais vous donner le chiffre sur Dinan au mois de décembre, le sondage a été fait par Dinan Territoire Commerçant, le 3 décembre, seulement 47% des magasins interrogés étaient ouverts, le dimanche 10 décembre : 77%, le 17 : 87% et le 24 ; 87%. On voit tout de suite que le commerçant fait son calcul, voit si c'est intéressant, pas intéressant et il s'adapte. En fait, c'est ce que l'on fait nous aussi, on s'adapte, on leur donne la possibilité de le faire. Le commerçant qui n'a pas de salarié, il peut travailler, il n'a pas besoin de dérogations. C'est une dérogation salariale, le commerçant indépendant qui est tout seul, il fait ce qu'il veut, il peut ouvrir toute la nuit et il n'est pas aux 35 heures.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour ce débat. Tous les ans, quand cette délibération arrive devant le conseil municipal, nous avons ce même débat. Bien évidemment, nous partageons tous le souci de la préoccupation sociale, qui a été exprimée par les uns et par les autres. Si on pouvait éviter de travailler le dimanche, il faudrait le faire.

Je rappelle aussi que le principe qui prévaut, c'est la liberté, c'est-à-dire la possibilité aux commerçants d'ouvrir le dimanche. Libre à eux, de se saisir de la possibilité ou non. Les commerçants qui sont concernés sont essentiellement des commerçants, pour ce qui est du centre-ville de Dinan notamment, des commerçants qui le font à titre individuel, c'est-à-dire que ce sont les commerçants qui tiennent eux-mêmes leur commerce. Ca a été évoqué par les uns et par les autres, n'oubliez pas que le commerce évolue, que les attentes des consommateurs évoluent, il faut bien évidemment tenir compte de ces évolutions. Il faut aussi se préoccuper de l'attractivité de la ville. On a parlé de Saint-Malo tout à l'heure, alors si René Couanau faisait partie du combat contre le travail du dimanche, néanmoins, la ville de Saint-Malo permet aujourd'hui, à ses commerces, d'ouvrir 12 dimanches dans l'année. Dinan, ne peut pas rester à l'écart de ce mouvement qui se dessine, parce que c'est aussi une question d'attractivité et de dynamisme de notre ville.

Moi, ce que je retiens, c'est que bien évidemment, il faut avoir cette préoccupation sociale, mais la loi prend des précautions, je le rappelle quand même. Il ne faut pas oublier que c'est le principe de liberté qui prévaut, c'est-à-dire que libre aux commerçants de s'emparer ou non de cette possibilité qui leur est offerte.

Maintenant nous allons passer au vote à main levée, pas à bulletin secret. Il faudrait qu'1/3 des conseillers municipaux demandent un vote à bulletin secret, donc ce sera un vote à main levée. Qui est favorable à cette proposition ? Qui s'abstient ? Deux abstentions : Jean Gaubert

et Anne-Sophie Guillemot. Qui vote contre ? Stéphanie Missir, Michel Forget et Charles Pasino. Merci pour ce vote et ce débat.

#### Affaire n°15

### ATTRACTIVITÉ – Convention de partenariat entre la Ville de Dinan et l'Association Dinan Territoire Commerçant

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

La Ville de Dinan, dans le cadre de sa politique volontariste de soutien au développement de l'activité économique, favorise et encourage les actions destinées à promouvoir et valoriser le commerce, l'artisanat et les savoir-faire locaux.

La Ville entend marquer davantage son engagement aux côtés des commerçants, non seulement source de création de richesses et d'emplois, mais aussi véritables acteurs contribuant à la qualité du cadre de vie et au dynamisme de notre ville.

Ainsi, la mise en œuvre d'un partenariat entre la Ville de Dinan et l'Association Dinan Territoire Commerçant – fédératrice à l'échelle du territoire communal et œuvrant à la défense des intérêts des commerçants et à la promotion du commerce local – permet-elle de soutenir davantage les activités économiques de la Ville de Dinan.

Une convention a donc été élaborée. Elle engage l'Association Dinan Territoire Commerçant à mener, en partenariat avec la Ville, un programme d'actions visant à promouvoir l'ensemble des activités économiques du territoire.

Elle sera conclue pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2018. Elle sera ensuite renouvelable annuellement 2 fois, à la demande des parties.

\*

\* \*

Il vous est proposé :

- 1) d'approuver la convention de partenariat devant intervenir avec l'Association Dinan Territoire Commerçant pour la mise en œuvre du programme d'actions visant à l'animation commerciale du territoire, sous réserve des modifications apportées en séance, à savoir :
  - Dans l'article 4 : « *la subvention sera inscrite au budget principal, par une délibération prise à l'occasion du vote du budget.* »
  - Dans l'article 8 : « *le remboursement de la subvention trop perçue, au prorata temporis* »
  
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention,

La dépense en résultant est prévue au budget principal Ville de Dinan.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

**Monsieur Didier Déru**

Moi, j'ai des remarques M. le Maire, sur la convention de partenariat qui me pose interrogations. La première, je sais que ça devient de plus en plus courant, c'est le cas notamment dans certaines associations sportives, mais la notion de co-présidence, je ne suis pas sûr que ça passe à la Préfecture, puisque la loi de 1901, c'est bien un Président, même si dans les formes il y a des co-présidents, j'attire un point de vigilance là-dessus.

**Monsieur le Maire**

C'est le choix de Dinan Territoire Commerçant.

**Monsieur Didier Déru**

Oui mais je pense que légalement, il y a un Président, un Secrétaire et un Trésorier. Faisons attention à cela.

Deuxième point, qui est lié au montant de la subvention, je voudrais vraiment savoir ce qu'attend DTC, 34 000€ ou si c'est moins que 34 000€ ? Je m'explique, jusqu'à présent il y avait une subvention octroyée par le conseil municipal parce que je dirais que globalement ça faisait vivre le commerce local et ils organisaient un certains nombres de manifestations. A partir du moment où l'on conventionne, et on liste d'ailleurs les objectifs qu'ils doivent atteindre ou remplir. On va et on fait une relation précise entre le montant de la subvention et ce que l'on attend d'eux. Ce que la commission européenne appelle la contrepartie individualisée, je ne vais pas vous faire un cours de droit mais CJCE, comité de la pomme de terre, ça veut dire que globalement à partir de là, les 34 000€ seraient assujettis à la TVA. Attention que l'on soit bien d'accord que ce qui sort de la poche de l'un, pour rentrer dans la poche de l'autre sans passer par mon trésor ou mon trésor. Ca c'est un point qui est à mon avis un point de vigilance. Sur la durée de la convention, j'ai aussi un souci sur la rédaction du renouvellement, annuellement deux fois, généralement on indique qu'il peut être reconduit par tacite reconduction. Là où, j'ai aussi un autre souci, c'est la résiliation, que l'on appelle résolution. Quand on a un contrat sur une durée déterminée, généralement on n'a pas de résiliation possible moyennant un préavis. Classiquement on a un préavis quand on a un contrat à durée déterminée. Est-ce que l'on reste là-dessus, c'est-à-dire qu'à tout moment, moyennant un préavis de 3 mois, on arrête la convention et de facto, quid des 34 000€. Est-ce que pour le coup si la convention était arrêtée, il y a un retour prorata temporis.

Désolé de ne pas avoir fait les remarques plus tôt, mais j'ai simplement pris connaissance du document cet après-midi.

**Monsieur le Maire**

Merci pour ces remarques de droit que l'on regarde bien évidemment, on les prendra en compte.

**Monsieur Olivier Bobigeat**

Immédiatement, sur la co-présidence, c'est une chose qui a été faite et qui avait été mis en place. Je crois d'ailleurs que dans leurs statuts, il y a une Vice-présidence, mais c'est une co-présidence de fait, statutairement, c'est sans doute une Vice-présidence et une Présidence. C'est quelque chose qui, je pense va être abandonnée sur les prochains mandats puisque ça a fonctionné différemment selon les circonstances.

**Monsieur le Maire**

Apparemment, la loi n'interdit pas les co-présidences. On vient de regarder. Le club Dinan-Léhon a deux Présidents.

**Monsieur Didier Déru**

Je le sais bien, pour autant je reste dubitatif.

**Monsieur le Maire**

Il y a des arrêts qui le confirment, il n'y a pas d'interdiction à ce qu'il y ait une co-présidence. On va regarder cette histoire de TVA, mais à priori c'est une subvention à une association. Mais on va regarder que Dinan Territoire Commerçant ne soit pas assujetti à la TVA.

**Madame Stéphanie Missir**

Je rejoins la question qui a été posée, de Dinan Territoire Commerçant et la multiplicité des autres associations. J'ai gagné ce matin, en allant acheter mes cigarettes, un petit truc « espace Saint-Sauveur ».

**Monsieur le Maire**

Vous habitez à proximité.

**Madame Stéphanie Missir**

Il me semble que l'on subventionne largement celle-ci et il y a des études qui ont été conduites et qui vont être conduites, il y a un magnifique outil qui a été mis en ligne. Est-ce que l'on ne peut pas fédérer cela ?

Ensuite, on va signer une subvention, il serait pertinent d'avoir des outils de suivi d'évaluation et donc d'avoir des pouvoirs réguliers. Et la question est : dans quelle commission cela va-t-il être suivi ? Merci.

**Monsieur le Maire**

Pour la deuxième question, ce sera bien évidemment le groupe de travail commerce qui est chargé de suivre la mise en œuvre de cette convention et ce groupe de commerce est appelé à se pérenniser sur un territoire plus large. Je vous rappelle que pour la commune nouvelle, il faudra aussi s'occuper de la zone commerciale de Léhon. Olivier, peut-être des éléments de réponse ?

### **Monsieur Olivier Bobigeat**

Il y a trois associations de commerçants, pas du tout avec la même importance, parce qu'elles n'ont pas du tout la même fonction. Il y a une association, rue des Rouairies, dont on a un imminent représentant au bout de la table, qui a surtout pour fonction de décorer au moment de Noël et de faire une tombola en fin d'année et qui a toujours eu beaucoup de succès d'ailleurs.

### **Monsieur Dominique Orhant**

Il y a trois associations en plus, celle de Rouairies Animations, ne demande aucune subvention.

### **Monsieur le Maire**

Tout à fait.

### **Monsieur Dominique Orhant**

Et n'en a jamais demandé et n'a pas du tout l'intention d'en demander. Elle peut se permettre de mener ses opérations par elle-même et elle ne pose aucun problème à personne. On compte entre 40 et 50 commerçants qui sont participants, ils sont essentiellement, rue des Rouairies et rue Thiers, mais on a des demandes d'autres rues. On les a refusées jusqu'ici parce qu'à un moment, il faut que l'on s'arrête.

### **Monsieur le Maire**

Rouairies Animation et Espace Saint-Sauveur ont davantage vocation d'animations, alors que Dinan Territoire Commerçant, est véritablement positionnée sur la stratégie commerciale, la mise en réseau. Par exemple, l'application « Boutic », il n'y avait que DTC qui pouvait la porter.

### **Monsieur Olivier Bobigeat**

Qui plus est, alors que ce n'est pas dans leur fonction, Dinan Territoire Commerçant se met facilement au service des autres animations. Quand Rouairies Animations a besoin d'un service, l'animatrice est là, Espace Saint-Sauveur. C'est historique, il y a une fonction qui est différente.

Avant de s'appeler Dinan Territoire Commerçant, ça s'appelait la FDAC (fédération d'associations de commerçants), ce qui n'était pas très joli, DTC non plus d'ailleurs. Elle est aussi au service des autres associations.

### **Monsieur Michel Forget**

Rapidement, peut-être que ça a été dit et que j'ai été distrait, tout à l'heure, on a voté, c'était particulier comme subvention, vous l'avez dit. Les 34 000€, ils représentent quoi ? Comment s'est organisé ce budget qui est quand même important ?

### **Monsieur Olivier Bobigeat**

Ce n'est qu'une partie du budget, je n'ai pas le bilan de DTC sous les yeux, parce que les recettes sont multiples. La première recette effectivement, c'est la subvention de la municipalité, il y a également des recettes de cotisations des membres, ce sont 120€ par an et par membre. Le nombre d'adhésions fluctue en fonction des mois, des années etc, ça représente une partie des recettes non négligeable également. Et après, il y a les recettes de chèques-cadeaux également. C'est aussi une mission de DTC de faire des chèques-cadeaux,

c'est quelque chose sur laquelle il faut réfléchir pour développer cette activité, ce qui permettra de faire un lien entre les entreprises du bassin de Dinan et les commerces.

**Monsieur Didier Déru**

Je n'ai pas eu de réponse sur les 3 mois de résiliation.

**Monsieur le Maire**

C'est la résolution au prorata temporis, bien sûr. On l'ajoutera.

**Monsieur Olivier Bobigeat**

Précision, Dinan Territoire Commerçant est déjà soumise à la TVA.

**Monsieur Didier Déru**

Non, mais ça je n'en disconviens pas.  $34\ 000 \times 120 / 100$ , ce n'est pas la même chose que 34 000.

**Monsieur le Maire**

On va regarder cela.

C'est une obligation, on n'est pas obligé de les suivre je sais, mais c'est une observation de la Chambre régionale des Comptes qui nous invite, et il y a de bonnes observations, notamment lorsque la somme des subventions est importante à signer des conventions avec les associations, ce que nous sommes en train de faire et cela avec toutes les associations qui bénéficient de grosses subventions de la ville et il y en a quelques-unes, donc on soumettra au conseil municipal un certain nombre de conventions.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Affaire n°16**

**PATRIMOINES – Restauration des vitraux de l'Eglise Saint-Malo**

Rapporteur : Cécile PARIS

Dans sa séance du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal de Dinan votait le principe d'un programme pluriannuel d'entretien et de restauration de son patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques. Parmi les opérations retenues, figure la restauration des vitraux de l'Eglise Saint-Malo de Dinan dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à Frédérique Le Bec, Architecte du Patrimoine.

Les principales pathologies détectées portent sur l'oxydation et la déformation des éléments métalliques, la reprise de nombreux éléments maçonnés, le remplacement de supports inappropriés tels les calfeutrements en ciment et enfin le remplacement des verres brisés. En parallèle des travaux de restauration, la mise en sécurité des baies est également prévue.

Pour rappel, l'étude préalable réalisée en 2015 par Frédérique Le Bec estimait le programme de restauration à 502 512 € HT. L'Avant-Projet Détaillé, remis en Novembre 2017 évalue désormais le montant total de l'opération à 530 982 € HT options incluses. Il est prévu de phaser ce programme en trois tranches distinctes :

- 2018 : restauration des baies 3, 5, 7, 22, 24 pour un montant estimé à 161 635 € HT.
- 2019 : restauration des baies 4, 6, 8, 26, 27 pour un montant estimé à 175 213 € HT.

- 2020 : restauration des baies 16, 21, 23, 25 avec une option pour le remplacement des grilles de protection des baies 0, 1, 2, 17, 20, pour un montant estimé à 194 134 € HT.

\*  
\* \*

Il vous est proposé :

1. d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de consultation pour la restauration des vitraux de l'Eglise Saint-Malo,
2. d'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants.

\*  
\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Cécile Paris présente l'affaire.

#### **Monsieur le Maire**

Merci. Je crois qu'il y a urgence à intervenir sur les vitraux de l'église Saint-Malo, ce sont des vitraux historiés qui font la réputation de notre ville, de notre église. C'est un patrimoine là aussi unique, récent, ils ont été installés dans les années 20. Néanmoins, forts intéressants, c'est la vision que l'on se faisait au Moyen-Age, ce n'est pas sans intérêt. Je souhaiterais que dans la perspective des décors de Noël, qu'elle soit éclairée de l'intérieur, comme cela on aura sur la Grand Rue, des tableaux forts intéressants et qui renforceront encore l'attractivité de cette partie de la ville. Il y a urgence à intervenir, si nous voulons les conserver. Il y a quelques fâcheux plaisantins qui se sont amusés à jeter des pierres dans les vitraux, donc ils sont tombés, ils sont tous protégés maintenant.

Pas de question ?

#### **Madame Stéphanie Missir**

Je voudrai juste apporter une précision à Mme Paris. Ce n'est évidemment pas les compétences de Mme Le Bec que je remets en cause, ni le travail qui a abouti à ce choix, la question que je me pose et j'espère que M. Déru va m'aider.

#### **Monsieur le Maire**

C'est Mme Le Bec qui a suivi la restauration de l'église de Taden.

#### **Madame Cécile Paris**

On a beaucoup d'autres architectes qui travaillent aujourd'hui sur la ville de Dinan.

#### **Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

## Affaire n°17

### OBJET : COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ET DE CONTRATS DE CONCESSION

Rapporteur : M. le Maire

Les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), modifiés par l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, prévoient la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public ou de concession de travaux et/ou de service.

En application de l'article L.1411-5 du C.G.C.T, cette commission est chargée d'ouvrir les plis, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'ouvrir les offres et de rendre un avis sur les offres avant négociation.

Au vu de cet avis, le Maire peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires. Il saisit ensuite le conseil municipal du choix de l'entreprise auquel elle a procédé.

Aux termes de l'article L.1411-5 susvisé, dans les communes de plus de 3500 habitants, la commission est composée du maire ou son représentant, président, et de cinq membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

\*

\* \*

Il est proposé de constituer cette commission et d'en désigner les membres ainsi :

Membres titulaires : Cécile Paris, Elisabeth Cassany, Bernard Bonenfant, Olivier Bobigeat, Michel Forget

Membres suppléants : Bernard Lagrée, Annie Merdrignac, Lydie Patry, Odile Miel-Giresse, Bruno Bertier

\*

\* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Monsieur le Maire présente l'affaire.

Madame Elisabeth Cassany

Est-ce qu'on peut changer avec Annie ?

**Monsieur le Maire**

Non, on ne change pas, on verra dans quelques semaines.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

## Affaire n°18

### OBJET – CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 27/09/2016, le Conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire doit rendre compte de ces décisions en séance de conseil municipal.

\*

\* \*

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 27/09/2016,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M le Maire en vertu de cette délégation,

Vous trouverez, ci-dessous, les décisions prises par M. le Maire depuis juin 2017 :

- **Décision n° 2017/34**, en date du 23/10/2017, autorisant la suppression de la régie de recettes : crèche municipale
- **Décision n° 2017/35**, en date du 23/10/2017, autorisant la suppression de la régie de recettes : halte-garderie
- **Décision n° 2017/36**, en date du 23/10/2017, autorisant la suppression de la régie d'avances : halte-garderie
- **Décision n° 2017/37**, en date du 15/11/2017, autorisant la création de la régie de recettes : location des salles
- **Décision n° 2017/38**, en date du 15/11/2017, autorisant la suppression de la régie de recettes : location de salle La Source
- **Décision n° 2017/39**, en date du 15/11/2017, autorisant la suppression de la régie de recettes : Maison des associations

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire.

Monsieur le Maire présente l'affaire.

### **Monsieur le Maire**

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

### **Monsieur Yannick Hellio**

Il y a une descente de tagueurs, de tags en grand nombre qui ont été dessinés, « dessinés », je ne sais si c'est le terme qu'il faut employer, dans le parking Geistdoerfer et dans le parking Pléven. Soyez sympathiques avec les services techniques, c'est une période où il y a beaucoup de travail. Ça ne sera pas forcément remis en état, en tout cas, ça va encore faire des frais, les WC du parking Geistdoerfer venaient juste d'être refaits. C'est embêtant, mais ça fait partie des contraintes de gestion d'une ville.

### **Monsieur le Maire**

Dernier petits mots, puisque c'est notre dernier conseil.

Mes chers collègues, ce n'est pas bien évidemment sans émotion que l'on clot le dernier conseil municipal d'une commune qui a derrière elle, mille ans d'histoire. J'ai une pensée pour tous les Maires qui m'ont précédé et qui ont tout à tour pris la responsabilité de conduire notre ville.

J'ai aussi une pensée toute particulière pour Yves Blanchot et René Benoit, qui avaient bien entendu imaginé le Grand Dinan, sans avoir les moyens à l'époque de le bâtir, ils ont su moderniser notre cité avec son charme et son caractère.

J'ai également une pensée pour tous les élus, les adjoints qui se sont succédé au sein de ce conseil municipal et qui savent aujourd'hui que parfois la tâche est difficile, parfois ingrate et bien évidemment, je souhaite saluer leur engagement.

Je vais vous remercier chacun d'entre vous, quel que soit votre rôle, votre disponibilité, votre engagement, vos opinions politiques, tout d'abord pour votre engagement et votre mobilisation en faveur de Dinan, pour votre volonté de faire avancer les affaires communales, puisque 90% des délibérations ont été votées à l'unanimité. Pour votre présence également dans les moments délicats, voir les plus douloureux. Je n'oublie pas, le décès accidentel, de notre jeune collègue Nicolas Le Borgne et aussi l'incendie de la rue de la Mittrie.

Je souhaite remercier les services municipaux pour leur travail remarquable qu'il réalise tout au long de l'année, ils délivrent un service public de grande qualité et contribuent à faire de Dinan, une ville dynamique et attractive.

J'ai en mémoire aussi les nombreux dossiers depuis 2014, parmi les plus significatifs, j'évoquerais celui du rempart de la Duchesse Anne, les nombreux travaux de voirie et d'embellissement de la ville, la création de la Maison de Recueillement du cimetière, le lancement du projet gare, nous en avons parlé tout à l'heure, la restructuration et la mise en valeur du château, la création de l'Atelier du 5 Bis et du comité des Sages, la mise en œuvre du contrat de ville sur le quartier de la Fontaines des Eaux dont le taux de chômage a baissé de façon significative et le cadre de vie amélioré. La mise en place du CLSPD, les nombreuses animations qui ponctuent notre ville tout au long de l'année, sans oublier bien évidemment les efforts financiers qui se sont traduits notamment par un désendettement significatif de la ville, puisqu'aujourd'hui Dinan, est une ville les moins endettées de Bretagne, 627€ en moyenne par habitant, contre 1008€ pour les autres villes Bretonnes, et 1100€ pour les villes

de la même strate. Je veux bien évidemment saluer tous les efforts qui ont été faits par les élus et par les services pour arriver à ce résultat. Ces dossiers ont été menés à terme en faveur de la collaboration entre les élus, les services, les très nombreux partenaires privés et publics de la ville, c'est un travail collectif et reconnaissons-le, il est absolument passionnant à mener. Aujourd'hui, c'est une page qui se tourne, et nous devons en écrire une nouvelle. Je remercie bien évidemment la commune de Léhon, pour la confiance qu'ils nous ont accordée, je sais que nous serons dignes de celle-ci et nous mènerons avec René Degrenne et son conseil municipal, un travail de qualité au service d'un territoire élargit.

La tâche est immense, ne nous le cachons pas, mais elle est aussi très excitante.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, sera créée officiellement la commune nouvelle de Dinan, et ce n'est, je l'espère, qu'une première étape. Notre ville devra encore grandir en rendant ce projet possible, en montrant la cohérence de cette alliance. Seule notre réussite amènera les communes voisines à tenter un rapprochement.

A l'heure de clôturer ce conseil municipal, je mesure le poids du moment et je vous vous dire que j'ai été très fier de présider ces séances, de vous accompagner et d'accompagner Dinan jusqu'à ce terme.

Je suis bien évidemment très enthousiaste à l'idée d'assister à la naissance de notre commune nouvelle dans quelques semaines, aussi afin de célébrer ces deux dates qui resteront graver dans l'histoire de notre ville, je vous invite à mettre un terme à cette séance, à cette dernière séance du conseil municipal de Dinan et à nous retrouver pour partager le verre de l'amitié. Je vous remercie.

Monsieur le Maire lève la séance.